



SMART GOOD THINGS HOLDING

Société anonyme au capital de 1.073.232 euros
Siège social : 4, rue Bernard Palissy – 92800 Puteaux
R.C.S. de Nanterre : 891 458 317

DOCUMENT D'INFORMATION

INSCRIPTION DES ACTIONS AUX NEGOCIATIONS SUR EURONEXT ACCESS+

Euronext Access+ est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Access+ ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Access+ peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Émetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

Des exemplaires du présent document ci-après le « Document d'Information » sont disponibles sans frais au siège social de la société Smart Good Things Holding ci-après la « Société » ainsi qu'auprès de Sponsor Finance. Ce document peut également être consulté sur le site internet d'Euronext (www.euronext.com) et sur celui de la Société (<https://smartgoodthings.com/fr/>).

L'opération proposée ne nécessite pas d'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce document n'a donc pas été approuvé par l'AMF.



Conseil et Listing Sponsor

Table des matières

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	8
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION	8
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	8
1.3. RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	8
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
3. FACTEURS DE RISQUES.....	9
3.1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES.....	9
3.2. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE.....	10
3.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION ET A LA STRATEGIE DU GROUPE	14
3.4. RISQUES FINANCIERS.....	18
3.5. RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES	20
3.6. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE.....	23
3.6.1. GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES.....	23
3.6.2. CONTROLE INTERNE ET REPORTING FINANCIER	23
3.7. PROCEDURES ET LITIGES	23
4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	24
4.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	24
4.1.1. RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIETE	24
4.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE.....	24
4.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE	24
4.1.4. SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION APPLICABLE REGISSANT LES ACTIVITES	24
4.2. INVESTISSEMENTS.....	24
4.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	24
4.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	25
4.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS	25
5. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE.....	26
5.1. HISTORIQUE	26
5.2. PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE	27
5.3. PRESENTATION DU MODELE	29
5.4. SMART GOOD THINGS SAS : PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE 30	
5.4.1. L'OFFRE DES BOISSONS SMART GOOD THINGS.....	31
5.4.2. UNE GAMME VARIEE DE PREPARATIONS DE BOISSONS.....	31
5.4.3. UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL FORT.....	34
5.4.4. L'ORGANISATION DU SYSTEME DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION	35
5.4.5. UNE DISTRIBUTION MULTI-CANAL	37
5.4.6. DES AMBASSADEURS ET DES PARTENAIRES QUI PARTAGENT LES MEMES VALEURS	38
5.4.7. TENDANCES DU MARCHE DE LA BOISSON.....	39

5.5.	SMART GOOD ALLIANCE : LA PLATEFORME DE SOLIDARITE	41
5.5.1.	LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME DE SOLIDARITE	47
5.5.2.	LES PARTENAIRES	48
5.5.3.	LE MARCHÉ DE LA GÉNÉROSITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ	50
5.5.3.1.	LA GÉNÉROSITÉ EN FRANCE	50
5.5.3.2.	BAROMÈTRE DE L'ENGAGEMENT DE KEA & PARTNERS	51
5.5.4.	LE MARCHÉ DE LA SILVER ÉCONOMIE	52
5.6.	RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR	55
5.7.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	57
5.8.	LISTE DES FILIALES, SUCCURSALES ET ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES.....	57
5.9.	PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE	57
6.	<u>INFORMATIONS FINANCIÈRES</u>	59
6.1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	59
6.2.	COMPTE DE RÉSULTAT	60
6.3.	BILAN	61
7.	<u>TRESORERIE ET CAPITAUX</u>	63
7.1.	SOURCES DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA CRÉATION	63
7.2.	SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES À L'AVENIR.....	63
7.3.	DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	63
8.	<u>BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE</u>	64
9.	<u>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE.....</u>	66
10.	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</u>	67
10.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
10.1.1.	RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
10.1.2.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	68
10.1.3.	BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS.....	74
10.2.	DIRECTION GÉNÉRALE	79
10.3.	CONVENTIONS DE SERVICES	80
10.4.	COMITÉS.....	80
10.5.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	81
10.6.	CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	82
10.7.	RESTRICTIONS À LA CÉSSION DES TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX	83
11.	<u>REMUNÉRATIONS ET AVANTAGES.....</u>	84
11.1.	REMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	84
11.2.	REMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	84
11.2.1.	TABLEAU DE SYNTHÈSE	84
11.2.2.	REMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	85

11.2.3. REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.....	85
11.2.4. CONTRATS DE TRAVAIL ET AUTRES AVANTAGES	86
11.3. SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	86
<u>12. SALARIES</u>	<u>87</u>
12.1. ORGANIGRAMME OPERATIONNEL A LA DATE DU PRESENT DOCUMENT D'INFORMATION.....	87
12.2. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION.....	89
12.3. PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	89
12.3.1. PARTICIPATION DIRECTES ET INDIRECTES DES MANDATAIRES SOCIAUX	89
12.3.2. PARTICIPATION DES SALARIES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX).....	90
12.3.3. OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES ET MANDATAIRES SOCIAUX.....	90
12.3.4. BSA OU BSPCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX SALARIES ET MANDATAIRES SOCIAUX.....	90
12.4. ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT DES SALARIES	90
<u>13. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</u>	<u>91</u>
13.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	91
13.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	93
13.3. CONTROLE DE LA SOCIETE	93
13.4. ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	93
13.5. PACTE D'ACTIONNAIRES	93
<u>14. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....</u>	<u>94</u>
<u>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES</u>	<u>95</u>
15.1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021	95
15.2. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	95
15.3. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	95
15.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	95
15.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	95
15.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	95
<u>16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>96</u>
16.1. CAPITAL SOCIAL.....	96
16.1.1. MONTANT DU CAPITAL EMIS	96
16.1.2. TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL	96
16.1.3. TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL	96
16.1.4. CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS.....	97
16.1.5. OPTIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE	99
16.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	99
16.2.1. OBJET SOCIAL	99
16.2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE	100
16.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES AUX ACTIONS.....	106
16.2.4. MODALITES DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES	107

16.2.5. ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES.....	107
16.2.6. FRANCHISEMENT DE SEUILS	108
<u>17. CONTRATS IMPORTANTS</u>	<u>109</u>
<u>18. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</u>	<u>110</u>
<u>19. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION</u>	<u>111</u>
19.1. MODALITES DE L'OPERATION	111
19.2. OBJECTIF DE L'OPERATION	111
19.3. ENGAGEMENTS DE CONSERVATION	112
19.4. JUSTIFICATION DE LA VALORISATION.....	112
19.4.1. METHODES D'EVALUATION	112
<u>20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>114</u>
20.1. CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OPERATION	114
20.2. AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	114
20.3. RAPPORT D'EXPERT	114
20.4. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE ...	114
<u>ANNEXE : RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u>	<u>115</u>

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Document d'Information (le « Document d'Information »), sauf indication contraire, le terme « la Société » désigne la société Smart Good Things Holding S.A.

Les termes « Smart Good Things » ou « le Groupe » désignent la Société et ses filiales, à savoir :

- Smart Good Things Holding SA ;
- Smart Good Things SAS, détenue à 100 % ;
- Smart Good Foundation, détenue à 100 % ;
- Smart Good Alliance SAS, détenue à 100 % ;
- Smart Good Nutridinks SAS, détenue à 100 % ;
- Smart Délice SAS, détenue à 51 %.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Information contient, notamment au chapitre 5 « Description des activités de la Société », des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent, et à sa position concurrentielle, y compris des informations relatives à la taille des marchés et aux parts de marché.

Le présent Document d'Information contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Outre les estimations réalisées par la Société, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients du Groupe. Certaines informations contenues dans le présent Document d'Information sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et le Listing Sponsor ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

Informations prospectives

Le présent Document d'Information contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « croire », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont

fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Document d'Information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Information sont données uniquement à la date du présent Document d'Information. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'Information, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; la Société ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter l'activité du Groupe, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent Document d'Information avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'Information, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document d'information

Serge Bueno
Président Directeur Général

1.2. Attestation de la personne responsable

« Je déclare qu'à ma connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à ma connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente. »

Serge Bueno
Président Directeur Général

1.3. Responsables de l'information financière

Serge Bueno Président Directeur Général Adresse : 4, rue Bernard Palissy 92800 Puteaux Téléphone : +33 (0)4 93 43 95 42 e-mail : serge.bueno@slt-innovations.com	Hélène Girault Directrice Communication & Marketing Adresse : 4, rue Bernard Palissy 92800 Puteaux Téléphone : +33 (0)4 93 43 95 42 e-mail : helene.girault@slt-innovations.com
--	---

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire

Grant Thornton, représenté par M. Pascal Leclerc
29, rue du Pont
9200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par les associés de la Société (sous forme de SAS) le 3 février 2022 et renouvelé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 29 juillet 2022 (postérieurement à la transformation en SA) jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2027.

3. FACTEURS DE RISQUES

Le présent chapitre présente les principaux risques propres au Groupe sur la base des risques dont la Société a connaissance à la date du Document d'Information.

Le présent chapitre présente également les dispositifs de maîtrise desdits risques que le Groupe a déjà mis en place.

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Information, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du Document d'Information, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans le présent chapitre n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du Document d'Information, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en quatre catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du Document d'Information. La survenance de faits nouveaux, internes ou externes à la Société, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La présentation des facteurs de risques intègre également la prise en compte des impacts de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine.

3.1. Synthèse des principaux risques

Dans chaque catégorie, les risques présentant le degré de criticité net le plus important sont mentionnés en premier, suivant la légende suivante :

- Risque fort
- Risque moyen
- Risque faible

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
1. Risques liés aux activités du Groupe			
Dépendance à l'égard de Döhler	Faible	Fort	Fort
Approvisionnement et variation du prix des matières premières	Fort	Moyen	Fort
Évolution rapide des comportements des consommateurs	Moyen	Faible	Moyen
Risque de non-conformité des produits	Moyen	Faible	Moyen
2. Risques liés à l'organisation et à la stratégie du Groupe			
Dépendance à l'égard des personnes clés	Fort	Fort	Fort
Risque réputationnel du Groupe	Moyen	Fort	Fort
Investissements en Recherche et Développement	Moyen	Moyen	Moyen
Croissance externe et intégration	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de dilution	Moyen	Faible	Faible
3. Risques financiers			
Besoin de financement et risque de liquidité	Fort	Fort	Fort
Risque de crédit	Moyen	Faible	Moyen
4. Risques juridiques et réglementaires			
Réglementation et autorisation des produits du Groupe	Fort	Fort	Fort
Responsabilité du fait des produits	Moyen	Moyen	Moyen
Protection et traitement des données personnelles	Moyen	Moyen	Moyen
Propriété intellectuelle, procédés de fabrication et savoir-faire du Groupe	Faible	Moyen	Faible

3.2. Risques liés aux activités du Groupe

Dépendance à l'égard de Döhler	Fort
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe a fait le choix de travailler avec un seul fournisseur de poudre, la société Döhler, qui est le leader dans son domaine, afin de produire et commercialiser ses produits. ▪ En effet, la société Döhler est non seulement un acteur mondialement reconnu, qui travaille avec les principaux acteurs du secteur des boissons (The Coca Cola Company, etc.), mais 	

Dépendance à l'égard de Döhler	Fort 
<p>également un partenaire de confiance du Groupe (voir section 5.4.3. du Document d'Information).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En conséquence, bien que le Groupe puisse décider à l'avenir de travailler avec un ou plusieurs autres fournisseur de poudre, le Groupe est dépendant de son fournisseur actuel pour la conduite de son activité de boissons en poudre. ▪ Le Groupe ne peut garantir que les accords conclus avec Döhler pourront être mis en œuvre selon le calendrier prévu et dans des conditions industrielles, économiques et financières satisfaisantes pour assurer la production et la rentabilité escomptées. ▪ La survenance d'un désaccord entre le Groupe et Döhler peut conduire à la rupture de ces accords de manière anticipée. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de faillite de Döhler, d'interruption de la production dans l'une de ses usines ou de rupture des accords avec ce dernier, la production des produits du Groupe serait interrompue jusqu'à ce que le Groupe trouve un ou plusieurs fournisseurs disposant du même savoir-faire et des mêmes capacités de production que Döhler. ▪ Impact sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour limiter le risque de dépendance à l'égard de Döhler, ce dernier est intéressé aux résultats du Groupe en ce qu'il a vocation à devenir actionnaire à terme de la Société. Ce partenaire a en effet souscrit le 30 mars 2022 40.000 bons de souscription d'actions (BSA) émis par la Société. ▪ En outre, le Groupe est propriétaire de l'intégralité de ses formules, ce qui lui permet de travailler à l'avenir avec d'autres fournisseurs de poudre en cas d'interruption de la production de Döhler ou pour toute autre raison. 	

Approvisionnement et variation du prix des matières premières	Fort 
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe est exposé à un risque accru et d'inflation du prix des matières premières en raison de pénuries, entraînant un déséquilibre entre l'offre et la demande et un risque de rupture d'approvisionnement. 	

Approvisionnement et variation du prix des matières premières

●
Fort

- Ces risques s'expliquent notamment par des facteurs tels que le changement climatique, la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'évolution de la réglementation applicable ou encore l'instabilité politique de certaines régions, notamment la guerre en Ukraine, et d'autres facteurs imprévisibles et indépendants de la volonté de la Société.

Impacts potentiels

- Inflation du coût des matières premières pour le fournisseur du Groupe (Döhler) et, indirectement, pour le Groupe.
- En cas de pénurie de tout ou partie des matières premières utilisées par le Groupe et son fournisseur, le Groupe pourrait subir une rupture de la chaîne d'approvisionnement.
- Blocage de trésorerie du Groupe relatif à des dépôts de garantie requis par les fournisseurs à l'effet d'immobiliser les matières premières spécifiques, étant précisé qu'à la date du Document d'Information, seul un dépôt de garantie d'un montant de 120.000 euros a été versé par le Groupe.
- Impact sur la productivité, les marges opérationnelles et la situation financière de la Société et du Groupe.

Dispositif de maîtrise du risque

- Le Groupe utilise un très grand nombre de matières premières différentes et des composants spécifiques pour réduire le risque de dépendance à l'une d'entre elles.
- A la date du Document d'Information, les commandes du Groupe portant sur des composants spécifiques sont sécurisées pour les douze prochains mois.

Évolution rapide des comportements des consommateurs

●
Moyen

Description du risque

- Les comportements des consommateurs évoluent rapidement, surtout depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, ces tendances de consommation se traduisant notamment par une diversification des goûts et des habitudes alimentaires, la prise en compte de plus en plus croissante des problématiques liées à la santé et à l'environnement (gaspillage alimentaire, empreinte carbone, préférence pour les produits dits « *healthy*¹») ainsi qu'une exigence accrue quant à l'origine des produits (préférence envers la production locale, l'agriculture biologique et le commerce équitable).

¹ Bien-être

Évolution rapide des comportements des consommateurs


Moyen

- Si le Groupe ne parvient pas (i) à anticiper suffisamment cette évolution des comportements des consommateurs afin d'éviter que le comportement des consommateurs cibles n'ait évolué entre la phase de conception d'un produit et son lancement et (ii) à identifier et répondre efficacement aux attentes et exigences des consommateurs par le lancement de produits innovants et le renouvellement constant de ses produits, les ventes actuelles et futures du Groupe pourraient en être affectées ainsi que sa notoriété.

Impacts potentiels

- Impacts sur les résultats, la situation financière et la notoriété de la Société et du Groupe.
- Sous-performance de la Société et du Groupe.
- Problème de stock si l'offre devient trop supérieure à la demande.
- Manque de visibilité et d'attractivité de la Société auprès des consommateurs.

Dispositif de maîtrise du risque

- Afin de préserver l'environnement et répondre aux exigences des consommateurs, le Groupe a adopté une stratégie responsable, solidaire et écologique en réduisant au strict minimum le poids et le transport de ses produits par l'utilisation d'emballages sans plastique afin de limiter son empreinte carbone.
- Le Groupe a développé un large choix de saveurs pour ses boissons en poudre composées d'arômes et colorants naturels, riches en vitamines et minéraux, majoritairement vegans, sans sucre ni gluten et faibles en calories.
- Le Groupe expose sur son site internet par rapport à ses engagements sociaux et environnementaux afin de faire preuve de transparence dans sa communication à l'égard des consommateurs qui accordent de plus en plus d'importance à ces considérations.

Risque de non-conformité des produits


Moyen

Description du risque

- Des incidents potentiels se traduisant notamment par une contamination des produits (présence de substances allergènes et/ou dangereuses pour la santé des consommateurs) ou un défaut dans le processus d'emballage et de conservation (humidité entraînant une agglomération de la poudre) pourraient impacter le processus de fabrication des produits du Groupe qui est exposé à un risque de non-conformité des produits.
- Le Groupe est soumis à une obligation légale d'auto-contrôle, imposant une vérification quant à la conformité des produits aux prescriptions en vigueur.

Risque de non-conformité des produits	 Moyen
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de contrôle par une autorité compétente, si un manquement aux exigences requises en matière de sécurité alimentaire venait à être mis en évidence, le Groupe serait contraint de cesser sa production et/ou procéder à un retrait ou un rappel de produits et/ou être condamné à payer une amende. ▪ Si le Groupe est exposé à ce risque de non-conformité de ses produits, sa responsabilité pourrait être engagée ce qui entraînerait un préjudice commercial et réputationnel pour le Groupe et la Société. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action en responsabilité contre la Société. ▪ Impact sur la situation financière et la réputation de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe a pour principal fournisseur Döhler, une société spécialisée dans la production et la distribution d'additifs alimentaires, qui a mis en place un dispositif de gestion du risque allergène prévoyant notamment les mesures suivantes : identification des ingrédients comportant des allergènes, utilisation de lignes de production séparées ou d'équipements spécifiques, mesures de nettoyage effectives, contrôles réguliers. ▪ Pour se prémunir de ce risque, le Groupe a mis en place un système de contrôle à trois niveaux dans le processus de fabrication de ses produits : (1) Döhler établit une nomenclature des produits, (2) le Groupe dispose d'un logiciel de traitement des réclamations et d'un service interne qui met en place des procédures de laboratoire complexes et (3) grâce à la certification IFS Broker du distributeur Les menus du monde, il est vérifié que le Groupe opère en accord avec les exigences, visées dans le référentiel y afférant, de qualité et de sécurité des produits. Les produits, par conséquent, doivent répondre aux spécifications réglementaires et contractuelles. 	

3.3. Risques liés à l'organisation et à la stratégie du Groupe

Dépendance à l'égard des personnes clés	 Fort
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réussite du Groupe dépend en grande partie de la compétence et de l'expertise d'un nombre limité de personnes et en particulier de son fondateur Monsieur Serge Bueno. ▪ Le déploiement de la stratégie de croissance du Groupe s'appuie sur son fondateur qui dispose d'une solide expérience dans le secteur des boissons en poudre. Le départ de Monsieur Serge 	

Dépendance à l'égard des personnes clés	 Fort
Buono du Groupe serait susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la stratégie de croissance du Groupe.	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Départ, indisponibilité prolongée ou décès d'une personne clé susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la stratégie de croissance, la gestion, les résultats et la situation financière de la Société et du Groupe. ▪ Diminution de l'attractivité pour recruter de nouveaux talents et/ou lever des fonds. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe renforce son management et organise sa transmission par la nomination de Monsieur Tony Parker en qualité de Directeur Général Délégué et le recrutement de plusieurs cadres dirigeants salariés. ▪ Le Groupe souhaite également officialiser le comité exécutif qui est déjà en place de façon informelle à la date du Document d'Information, constitué de cadres dirigeants de la Société et des autres entités du Groupe. ▪ Un comité d'experts viendra également apporter son expertise et son regard externe sur le développement des produits du Groupe. 	

Risque réputationnel du Groupe	 Fort
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe est exposé à un risque réputationnel ayant pour origine potentielle les causes suivantes : un incident relatif aux produits du Groupe quant à la sécurité alimentaire des consommateurs, un incident relatif aux fournisseurs et partenaires du Groupe qui pourrait se répercuter sur le Groupe, une attaque malveillante ayant pour objet de porter atteinte à la réputation du Groupe au moyen d'une couverture médiatique défavorable faite sur les médias et notamment les réseaux sociaux. ▪ Ce risque réputationnel est important, incontrôlable et imprévisible pour le Groupe, notamment s'agissant de ses partenariats. ▪ Une couverture médiatique défavorable pourrait ternir fortement l'image et la réputation du Groupe et ainsi amoindrir la confiance des consommateurs envers les marques du Groupe, ce qui aurait un impact sur ses ventes. 	

Risque réputationnel du Groupe	 Fort
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur la réputation du Groupe. ▪ Impact sur les résultats, la situation financière et les projets de croissance de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe a mis en place des dispositifs internes de gestion de ce risque consistant à conduire une enquête approfondie de ses partenaires potentiels avant de conclure tout partenariat. ▪ Le Groupe dispose de la possibilité de dénoncer les partenariats commerciaux avec des partenaires qui s'avèreraient ne pas avoir l'éthique attendue par le Groupe (notamment les contrats d'image avec des sportifs, etc.) afin de cesser toute association du Groupe avec ces derniers. 	

Investissements en Recherche et Développement	 Moyen
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'actionnaire majoritaire de la Société a réalisé des investissements en Recherche et Développement avant la création de la Société, et la Société a l'intention de poursuivre cette politique d'investissements en Recherche et Développement, lesquels ont un coût important et dont le résultat peut prendre beaucoup de temps. ▪ Les attentes et profils des consommateurs diffèrent en fonction des marchés. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur les résultats, la situation financière et les projets de croissance de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie du Groupe consiste à anticiper plusieurs années à l'avance les nouvelles techniques de fabrication de ses produits et à maintenir une recherche constante en la matière. 	

Croissance externe et intégration	● Moyen
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie de croissance externe du Groupe consiste notamment à développer des partenariats avec des acteurs majeurs du monde sportif, du monde associatif et de la culture dans l'objectif de reverser une partie de son chiffre d'affaires à des projets solidaires d'envergure tels que des programmes éducatifs et sportifs pour les enfants défavorisés. ▪ Les résultats du Groupe dépendront en partie de sa capacité à réussir l'intégration de ses projets et partenariats et de ses filiales existantes et à constituer ou acquérir. ▪ Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer rapidement et efficacement les sociétés à constituer ou à acquérir et à réaliser les bénéfices attendus de ces projets, cela aurait un impact sur sa situation financière. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour chaque projet de rapprochement, le Groupe élabore un programme d'intégration, un dispositif de contrôle interne pour apprécier la pertinence d'un projet d'acquisition et met en place les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. ▪ L'acquisition d'une nouvelle entité sera toujours précédée par la mise en place d'un partenariat commercial dans un premier temps, accompagné d'un système d'options d'achat avec ses partenaires commerciaux, en amont de tout rapprochement. ▪ Ce système permet au Groupe d'anticiper et de limiter les problèmes liés aux opérations de croissance externe et à l'intégration qui s'en suit. 	

Risque de dilution	● Faible
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société a émis 40.000 bons de souscription d'actions au bénéfice de la société Döhler (« BSA Döhler »), 78.125 bons de souscription d'actions au bénéfice de la société Infinity Nine Promotion (« BSA INP ») et 1.300 obligations convertibles en actions (OCA) au bénéfice des sociétés Encore Issuance et Asset Segregated SPV #70 IC. Aucun BSA Döhler, ni aucun BSA INP, ni aucune OCA n'ont été exercés à ce jour. 	

Risque de dilution	 Faible
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas d'exercice de tout ou partie des BSA Dölher, des BSA INP et/ou des OCA, la participation des actionnaires dans le capital social de la Société sera par conséquent diluée dans la mesure où ils ne participeront pas à la souscription des actions nouvelles émises résultant de l'exercice de ces instruments dilutifs, ces émissions d'actions nouvelles étant par nature réservées aux porteurs des BSA Dölher, des BSA INP et/ou des OCA. ▪ Selon le niveau de croissance de son activité, il ne peut être exclu que la Société procède à de nouvelles émissions d'actions nouvelles ayant un possible impact dilutif pour ses actionnaires. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur la participation des actionnaires dans le capital social de la Société : un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant exercice des instruments dilutifs verra sa participation diminuer à 0,89% après exercice de l'intégralité des instruments dilutifs existants. Une table de capitalisation de la Société prenant en compte l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs est présentée à la section 13.1 du Document d'Information. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie d'émission d'instruments dilutifs par la Société s'inscrit dans un cadre précis et répond aux besoins de développement de l'activité du Groupe. ▪ Ainsi, les BSA Döhler et les BSA INP ont été souscrits par des partenaires stratégiques du Groupe afin de renforcer les liens entre ces partenaires et le Groupe et traduisent la confiance desdits partenaires en le projet porté par le Groupe et sa direction, tandis que les OCA ont été émises par la Société afin de diversifier les sources de financement du Groupe. 	

3.4. Risques financiers

Besoin de financement et risque de liquidité	 Fort
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe a réalisé d'importants investissements, en particulier par la mise en place de partenariats stratégiques avec des acteurs de premier plan dans le domaine du sport, dans le cadre de sa croissance et de son développement. Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance et de trouver des sources de financement. ▪ Le Groupe pourrait être exposé à un risque de liquidité et pourrait éprouver des difficultés à remplir ses obligations relatives au règlement de ses passifs financiers. 	
Impacts potentiels	

Besoin de financement et risque de liquidité	 Fort
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard dans les projets de développement. ▪ Impact sur la situation financière et la stratégie de croissance de la Société et du Groupe. ▪ Impact sur la continuité d'exploitation de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société effectue une revue spécifique de son risque de liquidité sur une base régulière afin d'anticiper ses besoins en financement. 	

Risque de crédit	 Moyen
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société est exposée à un risque de crédit lié à son emprunt obligataire (OCA) et pourrait subir une perte financière dans le cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts sur les résultats et la situation financière de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société ne conclut d'opérations financières qu'avec des établissements bancaires de premier plan afin de réduire le risque lié à ses contreparties. ▪ Le risque de crédit lié à la dette obligataire de la Société porte sur un montant modéré. 	

3.5. Risques juridiques et réglementaires

Réglementation et autorisation des produits du Groupe	Fort 
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none">▪ Le Groupe exerce ses activités dans un environnement réglementaire complexe, exigeant et en évolution permanente. Ses activités sont soumises aux lois et règlements relatifs à la protection des consommateurs et notamment à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement, à la concurrence et au travail.▪ Une évolution plus stricte des lois et règlements auxquels est soumis le Groupe et le durcissement de leur application pourraient limiter la capacité du Groupe à poursuivre et développer ses activités ce qui aurait pour conséquence de l'obliger à adapter ou réduire ses activités, ses actifs et/ou sa stratégie ainsi que l'exposer à des contraintes et/ou des coûts supplémentaires.	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none">▪ Condamnation au paiement d'amendes contraventionnelles.▪ Impact sur les ventes, la marge et la situation financière du Groupe.	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none">▪ Le Groupe a recours à un service juridique et à des avocats afin d'être efficacement conseillé quant aux obligations légales auxquelles il est soumis dans l'exercice de son activité et aux évolutions des lois et règlements.▪ Le Groupe a élaboré et mis en œuvre des politiques et procédures internes en matière de conformité et a intégré la conformité à sa démarche qualité et à son système de contrôle interne et travaille en étroite collaboration avec les équipes internes de son partenaire Döhler sur ces aspects.	
Responsabilité du fait des produits	Moyen 
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none">▪ Dès la première mise sur le marché, les produits doivent répondre aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs. Le domaine d'activité du Groupe est	

Responsabilité du fait des produits	 Moyen
Description du risque	
<p>soumis à la réglementation européenne sur l'hygiène et la sécurité des aliments imposant une obligation d'autocontrôle qui consiste en la vérification systématique de la conformité des produits aux prescriptions en vigueur et ce à tous les stades de la commercialisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe doit justifier, en cas de contrôle, qu'il a réalisé de manière effective les vérifications et contrôles requis. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Condamnation au paiement d'amendes contraventionnelles. ▪ Impact sur la situation financière et la réputation de la Société et du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour se prémunir de ce risque, le Groupe a mis en place un système de contrôle à trois niveaux dans le processus de fabrication de ses produits : (1) Döhler établit une nomenclature des produits, (2) le Groupe dispose d'un logiciel de traitement des réclamations et d'un service interne qui met en place des procédures de laboratoire complexes et (3) grâce à la certification IFS Broker du distributeur Les menus du monde, il est vérifié que le Groupe opère en accord avec les exigences de qualité et de sécurité des produits visées dans le référentiel y afférant. Par conséquent, les produits doivent répondre aux spécifications réglementaires et contractuelles. 	

Protection et traitement des données personnelles	 Moyen
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe emploie des traitements informatiques comprenant des données à caractère personnel. Le Groupe est soumis aux différentes réglementations nationales et européennes sur la protection des données à caractère personnel, notamment au règlement général sur la protection des données (RGPD). ▪ La perte ou la divulgation de données à caractère personnel pourrait engendrer un risque d'action en responsabilité à l'encontre de la Société. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur la réputation et l'activité du Groupe. ▪ Condamnation au paiement d'amendes contraventionnelles. 	

Protection et traitement des données personnelles	 Moyen
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour se prémunir de ces risques, le Groupe a fait appel à une société spécialisée dans la protection des droits de propriété intellectuelle (Agence RGPD) faisant office de délégué à la protection des données externe en charge de vérifier la conformité aux différentes réglementations européennes et nationales en matière de protection des données personnelles. 	

Propriété intellectuelle, procédés de fabrication et savoir-faire du Groupe	 Faible
Description du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe dispose d'une exclusivité quant à l'usage des marques qu'il développe et son succès commercial et sa compétitivité dépendent de sa capacité à protéger ses marques et les recettes de ses produits. Néanmoins, ces marques et recettes sont exposées à des risques tels que la contrefaçon, la reproduction non-autorisée, l'imitation ou encore la confusion qui sont susceptibles de créer un danger pour la santé des consommateurs au regard de la conformité des produits. ▪ L'usage frauduleux ou détourné des marques et recettes du Groupe aurait pour impact d'altérer la réputation du Groupe et la confiance des consommateurs à son égard mais aussi d'augmenter ses coûts d'exploitation. Pour empêcher cet usage, le Groupe pourrait devoir tenter des actions en contrefaçon longues et coûteuses. 	
Impacts potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact sur la réputation et la situation financière de la Société et du Groupe. ▪ Confusion dans l'esprit des consommateurs (parasitisme). ▪ Commerce illicite et contrefaçon des produits du Groupe. 	
Dispositif de maîtrise du risque	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe n'a pas recours aux brevets afin de protéger ses procédés de fabrication et son savoir-faire et les garder confidentiels à l'égard de potentiels concurrents. ▪ Les accords conclus avec son partenaire Döhler contiennent une clause d'exclusivité et des stipulations relatives à la protection des formules et recettes. ▪ Le Groupe a par ailleurs développé une gamme extrêmement variée de produits, ce qui limite l'impact sur l'activité du Groupe en cas d'imitation de certains de ses produits. 	

3.6. Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

3.6.1. Gestion et couverture des risques

Un dispositif de gestion des risques a été mis en place, permettant leur identification et leur recensement sous forme de matrice.

La Société, grâce à ses équipes et en particulier leur expertise dans le domaine des boissons en poudre, dispose des outils et des compétences à même d'assurer une revue régulière de la cartographie des risques auxquels est exposé le Groupe dans l'exercice de son activité (opérationnels, juridiques et financiers), mais aussi d'améliorer le dispositif gestion des risques. Cette cartographie est régulièrement mise à jour en liaison avec les directions financières et opérationnelles.

La direction générale évalue les risques et détermine des plans d'actions permettant de maintenir des limites acceptables à ceux-ci.

La Société a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité ainsi qu'une assurance de responsabilité civile « hommes clés » et une assurance de responsabilité civile « administrateurs », afin de couvrir les risques éventuels de mise en cause de sa responsabilité professionnelle ou de celle de ses mandataires sociaux.

3.6.2. Contrôle interne et *reporting* financier

Dans la continuité de la mise en place du dispositif gestion des risques, le Groupe déploie un contrôle interne des risques au niveau de la Société, qui sera développé dans les prochains mois au niveau de chaque filiale, consistant notamment en la réalisation de missions d'audit interne et externe et d'analyse des tendances de marché dans les domaines d'activités du Groupe.

Une mise à jour fréquente de ce contrôle interne des risques par le Groupe permet d'identifier l'émergence de nouveaux risques ou l'évolution de la criticité d'un ou plusieurs risque(s), mais également de revoir les processus en place, les bonnes pratiques et les potentiels axes d'amélioration sur différents thèmes transversaux.

3.7. Procédures et litiges

A la date du présent Document d'Information, la Société n'est l'objet d'aucune procédure ni d'aucun litige.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

4.1. Histoire et évolution de la Société

4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : SMART GOOD THINGS HOLDING.

4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 891 458 317.

4.1.3. Date de constitution et durée

La Société est constituée pour une durée de 99 ans qui commence à courir à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

La Société a été immatriculée le 27 novembre 2020 pour une durée de 99 ans s'achevant le 27 novembre 2119.

4.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation applicable régissant les activités

Le siège social de la Société est situé : 4, rue Bernard Palissy – 92800 Puteaux

Téléphone : +33 (0)4 93 43 95 42

Adresse électronique : contact@smartgoodthings.com

Site internet : smartgoodthings.com

La Société, constituée sous forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2022.

Elle est régie par les dispositions légales applicables en France, ainsi que par ses statuts.

4.2. Investissements

4.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Aucun investissement direct n'est intervenu depuis la création de la Société au mois de novembre 2020.

4.2.2. Principaux investissements en cours

Les principaux investissements réalisés par la Société sont liés aux partenariats stratégiques qu'elle a conclus avec des acteurs de premier plan dans leurs domaines respectifs.

De nombreux accords ont d'ores et déjà été signés avec de grands clubs sportifs et organisations sportives :

- LDLC Asvel et LDLC Asvel féminin : Partenaires majeurs ;
- ASSE : Partenaire majeur ;
- RC Lens : Partenaire officiel ;
- Top 14 : Fournisseur officiel ;
- Bastia : Partenaire officiel ;
- MHSC : Partenaire officiel ;
- GF38 : Partenaire officiel ;

Ainsi qu'avec des sportifs :

- une collaboration avec INFINITY NINE PROMOTION, société contrôlée par Monsieur Tony Parker et qui détient les droits d'image de ce dernier, afin de pouvoir associer l'image de Tony Parker à des produits du Groupe ;
- une collaboration avec les joueuses de basket Mesdames Sandrine Gruda et Gabrielle Williams, aux fins de pouvoir associer leur image à des produits du Groupe.

Grâce à ces partenariats, Smart Good Things a gagné fortement en notoriété et est arrivé en 3 mois seulement le 1^{er} des nouveaux sponsors entrants dans le football, selon une étude Football24 by Nielsen Sports.²

La Société a également conclu des accords avec des organisations culturelles, des fondations ou des émissions de télévision (The Voice).

4.2.3. Principaux investissements futurs

La Société continue sa stratégie de mise en place de partenariats stratégique et négocie actuellement des collaborations avec d'autres sportifs de premier plan afin de pouvoir associer leur image à des produits du Groupe.

² Source : Football24 by Nielsen Sports. Analyse de tous les sponsors visibles en TV. Périmètre de surveillance : Ligue 1 Uber Eats 2021/22. Journées 1 à 4. TV France – Analyse de tous les directs et les principaux JT et magazines sportifs / football.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE

5.1. Historique

Le Groupe a été créé par son Serge Bueno, Président Directeur Général de la Société et fondateur, sur la base de son expérience en tant que spécialiste du lancement de nouveaux produits et de nouvelles marques.

Serge Bueno est à l'origine de l'engagement de Carrefour dans le *Trade Marketing*, expert de l'univers des franchises et des plateformes de services, fondateur de Bugbusters (un des leaders français de l'assistance informatique pour les particuliers et les entreprises), mais aussi dans l'univers des boissons, en étant à l'origine du lancement de Sodastream en France (leader mondial de la gazéification à domicile), et inventeur de la technologie de la carbonatation sans cylindre de CO₂.

Le groupe Smart Good Things, c'est la conception, le financement et la gestion de produits et de solutions innovantes aux services de nouvelles solidarités privilégiant les jeunes, l'égalité homme femme et les aînés, à travers :

- Une offre de boissons avec une gamme variée de 44 préparations de boissons en poudre à diluer dans de l'eau, conditionnées sous la forme de bâchettes, sous la marque Smart Good Things.
- Une plateforme de solidarité, Smart Good Alliance, société dédiée à l'accompagnement et au bien-être des aînés.

Dès l'origine, Smart Good Things Holding a été pensée comme une entreprise de partage grâce à l'agilité de son *business-model* avec le reversement de 25 % du chiffre d'affaires net encaissé par l'entreprise (moins les contributions directes et promotions produits) sur ses boissons au profit d'actions solidaires en faveur de la communauté.

C'est un tout nouveau modèle, celui de l'économie bienveillante : quand rentabilité rime avec solidarité.

Au mois d'avril 2022, Tony Parker (4 fois champion de NBA, champion d'Europe avec l'équipe de France, Président du club de basket Lyon ASVEL, Fondateur de la Tony Parker Adéquat Academy) s'est engagé aux côtés de Smart Good Things en qualité d'actionnaire et d'ambassadeur du Groupe.

Il occupe la fonction de Directeur Général Délégué en charge du Business développement incluant les Etats-Unis et le Sport Business.

5.2. Présentation des activités du Groupe

La nouvelle économie : l'économie bienveillante

La bienveillance c'est d'abord le partage et la solidarité mais c'est aussi et avant tout le mieux-être et le bien-être.

C'est pourquoi Smart Good Things a mis au cœur de son projet l'aspect santé.

De la Bevtech à la créativité des systèmes de financements de ses business modèles, Smart Good Things innove au service du bien public.

À ce jour Smart Good Things a développé :

- **Des produits partage : La première gamme de boissons à impact**

Fruit de plusieurs années de recherche et de développement avec Döhler et le fondateur du Groupe, le Groupe rassemble autour de lui des partenaires forts comme l'industriel allemand Dölher (leader mondial d'ingrédients naturels et de solutions technologiques pour l'industrie agroalimentaire) et des médecins et thérapeutes spécialistes anti-âge et nutritionnistes du sport.

Smart Good Things SAS commercialise 10 gammes de préparations en poudre pour boissons autour de 44 produits. Faciles à préparer, riches en vitamines et minéraux, composées d'arômes et colorants naturels, majoritairement sans gluten, vegan et faibles en calories ou sans sucres. Plus de 150 recettes sont déjà prêtes pour ses prochaines phases de développement, et 10 nouvelles recettes de la gamme phare et innovante pH neutre sortiront en octobre 2022.

Dès l'origine du projet, la Société a été pensée comme une entreprise de partage grâce à l'agilité de son *business-model*. Les économies réalisées par l'absence de bouteilles à produire et par des coûts de transport et de logistiques réduits grâce au mini format de ses dosettes, permettent de reverser 25 % du chiffre d'affaires net encaissé par l'entreprise (moins les contributions directes et promotions produits) au profit d'actions et engagements solidaires en faveur du bien commun et de ses partenaires.

De nombreux accords ont d'ores et déjà été signés avec de grands clubs sportifs, organisations culturelles et fondations (la LNR (Ligue Nationale de Rugby) avec le Top 14, le LDLC Asvel et LDLC Asvel féminin, RC Lens, AS Saint-Etienne, Bastia, Montpellier, The Voice...). Grâce à ces partenariats, Smart Good Things a gagné fortement en notoriété et est arrivé en 3 mois seulement le 1^{er} des nouveaux entrants dans le football.³

Les quatre piliers de cette boisson à impact sont : le bien-être, le plaisir, l'environnement et le partage.

³ Source : Football24 by Nielsen Sports. Analyse de tous les sponsors visibles en TV. Périmètre de surveillance : Ligue 1 Uber Eats 2021/22. Journées 1 à 4. TV France – Analyse de tous les directs et les principaux JT et magazines sportifs / football.

- **Bien-être**

En innovant toujours PLUS afin d'offrir des préparations pour boissons aux saveurs originales, les sucres et autres colorants en MOINS.

- **Plaisir**

En proposant des préparations pour boissons aux saveurs originales, les sucres et autres colorants artificiels en moins.

- **Environnement**

En s'engageant à être PLUS responsable en réduisant au strict minimum les emballages et le transport pour produire MOINS de déchets et limiter l'empreinte carbone.

- **Partage**

En dépensant MOINS en transport et logistique, il est possible de faire PLUS en reversant 25 % du chiffre d'affaires net encaissé par l'entreprise (moins les contributions directes et promotions produits) en soutien à des causes solidaires.

- **Une plateforme de solidarité**

Smart Good Things c'est aussi une plateforme de solidarité en BtoB et BtoBtoC (Smart Good Alliance). Une solution pour garder nos aînés à domicile en leur apportant l'autonomie nécessaire à travers des produits et services gérés par des concierges bienveillants.

Les valeurs du Groupe se révèlent dans l'acronyme RARE :

- *Rassembler* tout individu,
- *Apaiser* la société tendue,
- *Réconcilier* les individus avec tous les systèmes, pour les
- *Energiser* à nouveau

Serge Bueno, fondateur Smart Good Things Holding.

Que ce soit à travers les produits partage ou la plateforme de services, la Société met le « consomm'acteur » au centre de son modèle économique et social.

5.3. Présentation du modèle

Smart Good Things est un nouveau modèle d'entreprise dont l'ambition est de devenir leader de l'économie bienveillante en réinventant le modèle social français et en l'adaptant aux nouveaux enjeux mondiaux actuels.

Entreprise engagée par essence, Smart Good Things souhaite, dans le cadre de son développement, répondre aux plus hauts standards de responsabilité sociale et environnementale. Pour ce faire, la Société a d'ores et déjà lancé un chantier majeur : se doter du statut de société à mission.

Société à mission : Créé par la loi PACTE, ce statut témoigne de la volonté d'orienter l'activité de son entreprise vers la poursuite d'objectifs sociaux ou environnementaux tout en soutenant sa performance. La transformation se mène en mobilisant ses parties prenantes dans une démarche de transparence. Elle impose courage et engagement sincère pour poursuivre les objectifs définis, placés au cœur de ses activités.

La société à mission est une qualité. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'un nouveau statut de société ou une nouvelle catégorie juridique. Les entreprises volontaires n'ont donc pas besoin de changer de forme juridique pour devenir des sociétés à mission. Elles doivent inclure dans leurs statuts les éléments suivants :

- la notion de raison d'être de l'entreprise au sens de l'article 1835 du Code civil,
- le ou les objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité,
- les modalités du suivi de l'exécution des missions.⁴

Les principaux avantages de devenir une société à mission sont les suivants :

- donner du sens aux activités de l'entreprise en fédérant les équipes autour d'une ambition commune (actionnaires, salariés, partenaires),
- améliorer l'image de marque de l'entreprise en affirmant la raison d'être de l'entreprise auprès de ses parties prenantes,
- collaborer avec une pluralité d'acteurs dans le domaine de la mission que l'entreprise s'est fixée,
- améliorer la performance économique de l'entreprise grâce à l'innovation,
- améliorer la marque employeur.

Smart Good Things engagera les démarches pour devenir une société à mission après sa cotation, étant précisé que le processus dure entre 4 à 8 mois.

Le Groupe développe différentes gammes de produits partage avec des partenaires et des marques fortes ainsi qu'une plateforme d'accompagnement aux aînés.

⁴ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/societe-mission#>

En reversant 25 % du chiffre d'affaires net encaissé par l'entreprise (moins les contributions directes et promotions produits) des revenus procurés par la vente de ses différentes gammes de produits, que ce soit aujourd'hui dans le domaine de la boisson ou demain dans d'autres produits de la consommation courante, ou encore à travers son activité de régie, le Groupe finance des projets à engagements solidaires.

Son modèle s'exprime ainsi à travers des filiales de production et de commercialisation de boissons (Smart Good Things SAS) et une plateforme de solidarité (Smart Good Alliance).

Les revenus du Groupe proviennent de ses deux branches d'activités :

- **Smart Good Things**
 - Ventes de produits partage et services innovants et solidaires.
 - 25 % du chiffre d'affaires net encaissé par l'entreprise (moins les contributions directes et promotions produits) reversés en faveur de la jeunesse (éducation et formation) et de l'égalité homme femme.

- **Smart Good Alliance**

Smart Good Alliance tire ses revenus d'un modèle de financement novateur :

- basé sur les capitaux de la consommation courante ;
- le reversement par le Groupe Casino à Smart Good Things de 12 % du montant des achats réalisés sur le site casino.fr ;
- dont 40 % sont destinés à la création d'emplois de concierges et 10 à 15 % à la formation et à l'encadrement des concierges ;
- le reste finançant l'exploitation de l'entreprise.

5.4. Smart Good Things SAS : production et distribution de produits de consommation courante

Smart Good Things a développé un ensemble de produits partage innovants issus de la consommation courante : bons pour la santé, bons pour la planète et bienveillants.

- **Boissons :**

10 gammes de préparations en poudre pour boissons instantanées nomades aux saveurs originales, ultra innovantes, alliant plaisir et bien-être, respectueuses de l'environnement et bienveillantes.

- **Micronutrition :**

Une gamme de compléments alimentaires de haute qualité formulés par des médecins autour de l'immunité, de l'énergie et du stress prévue pour fin 2022, Smart Good Nutridrinks.

5.4.1. L'offre des boissons Smart Good Things

Fruit de plusieurs années de recherche et de développement avec Döhler et le fondateur du Groupe, les préparations pour boissons sont riches en vitamines et minéraux, composées de colorants et d'arômes naturels et faibles en calories.

Les produits Smart Good Things gardent tous les précieux bienfaits des ingrédients.

Et grâce à la technologie e-nitro (carbonatation sans cylindre de CO₂) la majorité des boissons offre une légère pétillance originale et de confort ainsi qu'un goût exceptionnel.

10 gammes de préparations en poudre pour boissons instantanées nomades aux saveurs originales, ultra innovantes, alliant plaisir et bien-être, respectueuses de l'environnement et bienveillantes sont proposées.

Cette poudre intelligente se mélange rapidement, en un geste simple, dans de l'eau* très fraîche ou chaude sans aucun résidu. * ou selon les produits dans du lait ou boisson végétale

Une dosette de 3 à 8 grammes permet de faire en quelques gestes une boisson de la taille d'une cannette ou d'une bouteille.

La R&D du Groupe travaille constamment pour élaborer et compléter de nouvelles recettes ou de nouveaux produits suivant les attentes des consommateurs.

5.4.2. Une gamme variée de préparations de boissons

Une sélection de 44 produits aux saveurs originales ou classiques, pour tous les goûts et toutes les envies du moment qui s'adresse à une large cible de consommateurs avec une gamme diversifiée.

La gamme SMART GOOD équilibre

Maintient l'équilibre de votre pH avec un geste simple

Aux couleurs de Tony Parker, elles présentent les premières boissons plaisirs au pH neutre à déguster froid ou chaud (café), une innovation mondiale.

Nos préparations pour boissons nomades Smart Good équilibre sont les premières boissons plaisir contribuant à l'équilibre de votre pH, bonnes pour vous, bonnes pour la planète et bienveillantes.

Cette gamme de boisson a été formulée en combinant de puissants nutriments :

Des extraits de plantes alcalinisantes, qui assurent de nombreux bénéfices fonctionnels tels que le gingembre et le thym qui contribuent à soutenir la digestion ou encore le pissenlit qui aide à l'équilibre du pH physiologique de l'estomac.

Mais également des minéraux comme le carbonate de potassium et l'hydroxyde de carbonate de magnésium.

C'est l'allié idéal du rééquilibrage acido-basique, prévenant l'acidification.

Smart Good équilibre, c'est surtout l'alliance du bien-être et du plaisir.

Nous avons créé des préparations en poudre aux saveurs originales, comme Orange Ginger, Citron Ginger, Menthe Poivrée Ginger, Herbals et Fruit Punch mais aussi le Café Black Strong à boire froid ou chaud, qui préservent la neutralité de l'eau grâce à son action innovante pH neutre.

Qu'est-ce que l'innovation pH Neutre ?

Cette boisson innovante est issue d'un constat d'une grande étude ayant examiné l'impact de l'alimentation moderne sur les équilibres métaboliques, publiée dans l'American Journal of Clinical Nutrition⁵. Dans les pays occidentaux, notre alimentation tend malheureusement à être trop acidifiante et à impacter fortement notre équilibre acido-basique.

Un déséquilibre acido-basique est lié à un excès d'apport ou de production d'acides. L'alimentation moderne, trop riche en aliments acidifiants, et plusieurs autres facteurs comme le stress, le surmenage, le manque de sommeil, contribuent à l'acidification. On parle d'acidose quand l'organisme ne parvient plus à compenser l'excès d'acides.

Tout l'intérêt de nos boissons se situe dans le maintien de votre équilibre acido-basique, qui correspond à la balance entre le taux d'acidité et le taux d'alcalinité de l'organisme. De ce fait, et contrairement à la grande majorité des boissons du marché, elles ne vont pas perturber ou modifier le pH de l'organisme ni l'équilibre acide base. Lorsque l'équilibre du pH est atteint, votre corps commencera à se sentir mieux

⁵ The American Journal of Clinical Nutrition, Volume 76, Numéro 6, décembre 2002, Pages 1308-1316.

Maintient l'équilibre de votre pH

SMART GOOD _équilibre



Pour mieux comprendre le PH :

Sur l'échelle du PH allant de 0 à 14, nous pouvons retrouver parmi nos boissons quotidiennes :

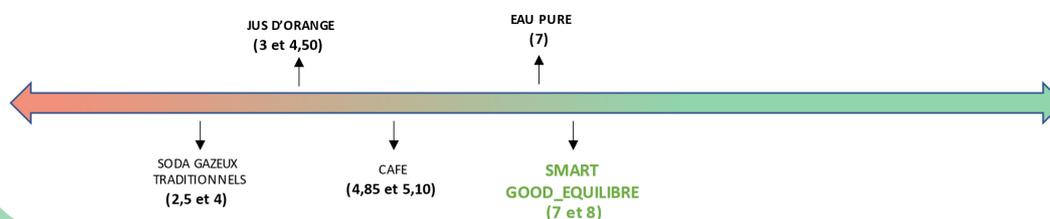
Les sodas traditionnels dont le pH se situe en moyenne entre **2,5 et 4**.

Le jus d'orange dont le pH se situe en moyenne entre **3 et 4,50**.

Le café dont le pH se situe en moyenne entre **4,85 et 5,10**.

L'eau pure dont le pH se situe à **7**.

Nos boissons nomades Smart Good_Équilibre dont le pH se situe en moyenne entre 7 et 8.



La gamme antioxydante SMART GOOD boost, contient de la vitamine C ainsi que des vitamines B1, B2 et B6 qui contribuent à protéger les cellules contre le stress oxydatif et à réduire la fatigue.

Le SMART GOOD colaboost est le premier cola bon pour le corps, sans caramel E150D, riche en magnésium pour l'équilibre électrolytique, en vitamines B6 et contenant de la taurine qui joue un rôle important dans le système immunitaire.

La gamme SMART GOOD fusion contient de la vitamine B12 pour un métabolisme énergétique normal et de la vitamine C pour réduire la fatigue et rester en forme.

La gamme SMART GOOD élixir réveille les sens grâce aux vitamines B12 pour le bon fonctionnement du système immunitaire et B2 pour réduire la fatigue.

Le plaisir du café instantané réinventé sans capsule ni machine, avec la gamme nouvelle génération SMART GOOD instant. L'Americano café 6 en 1 : concentré d'ingéniosité il est à mélanger avec de l'eau, du lait ou boisson végétale, à déguster froid ou chaud. Les parfums Fruits Rouges, Vanille Macadamia et Noisette se mélangent avec du lait ou avec une boisson végétale, et se dégustent froids ou chauds.

Le multipack SMART GOOD new âge est composé d'une déclinaison de cafés aux saveurs originales et étonnantes avec une légère pétillance.

La gamme SMART GOOD exoTEA propose des thés glacés noir, blanc, vert et rooibos aux nombreuses vertus et sans sucres.

La gamme SMART GOOD shake, le goûter nomade et vitaminé à boire, avec de l'eau ou du lait ou une boisson végétale ; froid selon les parfums.

La gamme SMART GOOD détente avec les parfums Mojito, Cuba Libre, Bière... sans alcool.



5.4.3. Un impact environnemental fort

Des boissons vertueuses, engagées et bienveillantes

Smart Good Things apporte beaucoup d'importance à consommer de manière plus intelligente et vertueuse. Un impact environnemental maîtrisé grâce au zéro plastique et au zéro transport d'eau.

Ainsi, la société réduit les transports et réduit tout aussi drastiquement les émissions de CO₂ grâce au petit format de ses dosettes.

Smart Good Things Holding élargit ainsi la voie vers une consommation plus intelligente et plus vertueuse en prouvant qu'il est souvent possible aujourd'hui de se passer du plastique.

Et c'est en dépensant moins en transport et logistique, qu'elle peut faire plus pour la bienveillance et reverser 25 % du chiffre d'affaires net encaissé par l'entreprise (moins les contributions directes et promotions produits) à des engagements solidaires.

5.4.4. L'organisation du système de production et de distribution

Production des poudres



Döhler est un producteur, distributeur et fournisseur mondial d'ingrédients naturels, de systèmes et de solutions d'ingrédients naturels pour les industries agroalimentaires intégrées axés sur la technologie pour l'industrie agroalimentaire.

Déployé dans cinq continents, le siège social de Döhler est basé à Darmstadt en Allemagne, où la société a été fondée par Lorenz Döhler en 1838. Une croissance accélérée lui permet de se développer dans 160 pays, à travers l'implantation de 45 sites de production modernes, 75 centres d'application et plus de 50 bureaux de représentation commerciale.

Ce géant s'est imposé dans le secteur agroalimentaire grâce à son approche intégrée et la variété des produits exclusifs dont il dispose, ayant contribué au développement de dispositifs et de systèmes agroalimentaires innovants et fiables. Son panel/produits, comprend entre autres : Les arômes naturels, les colorants naturels, des ingrédients bons pour la santé, des légumineuses et des ingrédients céréaliers, des ingrédients laitiers et végétaux, des ingrédients fermentés, des ingrédients secs de fruits et légumes, des ingrédients fruits et légumes et enfin des solutions de systèmes d'ingrédients.

Etant le partenaire historique de la Smart Good Things à travers l'expérience de son fondateur depuis plus d'une décennie, Döhler a développé la poudre/boisson suivant les besoins et les exigences du Président-Fondateur, qui à l'issue de cette collaboration bien établie, l'a fait bénéficier d'une option pour entrer dans le capital de Smart Good Things Holding, traduisant la relation de confiance entre les deux groupes.

La société Döhler est l'unique fournisseur de la poudre à Smart Good Things. C'est le leader mondial dans son domaine, qui travaille avec les principaux acteurs du secteur des boissons, mais c'est aussi un partenaire de confiance du Groupe en raison des relations historiques du fondateur de Smart Good Things avec Döhler.

Production des dosettes et du packaging



Spécialisée dans la production des dispositifs médicaux, compléments alimentaires et cosmétiques, Farcoderma s'impose, de nos jours, en tant qu'acteur important dans son secteur en Italie.

La société est fondée en 2006, à Bergame, sur la base d'un esprit entrepreneurial et une expérience professionnelle de 20 ans dans l'industrie pharmaceutique de ses fondateurs. Grâce

à une veille constante du marché paramédical, Farcoderma diversifie son offre et apporte des réponses opportunes et adéquates à ses clients, ce qui lui permet d'accélérer sa croissance, tant sur le marché italien qu'à l'étranger.

Dotée d'un Département Recherche et Développement qui conforte sa position dans son secteur et qui réalise des formulations uniques adaptées aux besoins des clients et du marché, la société s'est installée, récemment, dans un nouveau site de production à Torre Pallavicina, à Bergame.

Sa capacité de production permet d'intégrer dans ses mélangeurs industriels de 10-15 KG pour les projets-pilotes, à 1 200 KG de compléments alimentaires, cosmétiques et dispositifs médicaux.

Un personnel qualifié, est dédié aux contrôles stricts des certificats d'analyse et des fiches techniques des matières premières. Farcoderma, peut également, à la demande du client, évaluer les paramètres chimiques et physiques des lots visés, en sous-traitance avec des laboratoires externes accrédités pour l'analyse microbiologique.

Les matières premières, sont traitées dans des zones y afférant, conformément aux bonnes pratiques de fabrication.

L'environnement de production, quant à lui, est équipé de salles blanches classées ISO 8 et de système de microfiltration de haute technologie régulant température et humidité de l'air.

Dans l'enchaînement des étapes de fabrication des produits/boissons sous forme de poudres, de la Smart Good Things, Farcoderma réceptionne la matière première : poudre produite par Doehler, la traite dans ses zones de stockage en vue de lancer son conditionnement sous forme de buchettes/sticks dans sa ligne de production.

Les buchettes sont, par la suite, mises en packs/boîtes, manuellement dans un premier temps, puis automatiquement, à partir de septembre 2022, grâce à la volonté de Farcoderma de consolider le partenariat et assurer un plus grand volume de production : objectif 30.000 packs/boîtes par jour.

En 2023, et dans le but d'adapter sa capacité de production à la croissance attendue de la Smart Good Things, Farcoderma a émis la possibilité de dédier toute une ligne de production uniquement pour Smart Good Things.

Distribution auprès des enseignes alimentaires



Les Menus du Monde accompagnent les industriels et les distributeurs dans la commercialisation de produits alimentaires provenant des quatre coins du monde sur les marchés français et européen.

Leur volonté est de sourcer et de distribuer des produits de qualité, conformes à la réglementation, d'assurer la pleine satisfaction de leurs clients partenaires et distributeurs, et d'améliorer sans cesse la qualité de leurs services pour rester un prestataire de référence.

La société est certifiée IFS Broker⁶ , garantie de développement durable et de sécurité des produits.

La société Les Menus du Monde est le distributeur de Smart Good Things auprès des grandes et moyennes surfaces, les grandes surfaces spécialisées et les réseaux se consacrant à la vente de ses produits, à travers un contrat de distribution exclusif.

Elle assure le transport, le stockage et la livraison des produits, et leur facturation.

Distribution en pharmacie



SNDeal est une société fondée en 2018, spécialisée dans la distribution de fournitures médicales pour pharmacies et parapharmacies faisant partie des plus gros réseaux de franchises avec lesquelles SNDeal a conclu des partenariats (Pharma Best, Leader Santé, Lafayette groupe, CPC).

5.4.5. Une distribution multi-canal

- En pharmacie

Les gammes SMART GOOD boost SMART GOOD élixir et SMART GOOD fusion, sont distribuées en exclusivité par SNDeal dans les pharmacies de la région Rhône-Alpes depuis le mois d'avril 2022 en plus des gammes SMART GOOD équilibre et SMART GOOD colaboost by Tony Parker.



Smart Good Things fait également appel à d'autres réseaux de distribution auprès des pharmacies telles que Pharma Best, Leader Santé, Lafayette groupe, CPC.

- En grande distribution, en France

⁶ La certification IFS Broker est un référentiel qui permet de s'assurer si les processus de sécurité des aliments, de qualité des fournisseurs et de surveillance des produits délivrés sont correctement mis en place par les importateurs, agents de négoce et courtiers au niveau national et international

Actuellement, les gammes SMART GOOD équilibre et SMART GOOD colaboost by Tony Parker sont disponibles dans 40 magasins du groupe Carrefour Provencia.

- En e-commerce
 - Sur le e-shop de de la Société le 18 mai 2022 : www.smartgoodshop.com
 - Sur Amazon avec le lancement d'une market-place fin juillet 2022
 - Via les e-boutiques des partenaires et de la grande distribution, pharmacie etc.

5.4.6. Des ambassadeurs et des partenaires qui partagent les mêmes valeurs

Smart Good Things fait appel pour la boisson et pour les produits à des ambassadeurs et des propulseurs de notoriété.

Tony Parker, en plus d'être actionnaire actif et directeur général délégué, est ambassadeur de Smart Good Things ce qui permet de faire rayonner la marque jusqu'à l'international.

Avec le dernier partenariat majeur signé avec LDLC Asvel et LDLC Asvel Féminin, Smart Good Things a de nouvelles ambassadrices avec les joueuses Sandrine Gruda et Gabby Williams.

L'équipe féminine de l'Asvel permet ainsi de promouvoir l'égalité homme femme (l'Asvel étant elle-même entreprise à mission dédiée à ce sujet), et l'équipe masculine de promouvoir le bien-être des aînés à travers la plateforme Smart Good Alliance (l'Asvel étant sur le point de devenir entreprise à mission dédiée aux aînés).

Le bien-être et la générosité : la bienveillance au cœur de l'ensemble de la stratégie du Groupe.

Les thématiques des actions liées aux 25% de reversement du chiffre d'affaires net des ventes de la boisson Smart Good Things sont :

- L'éducation et la formation
- La lutte contre le décrochage scolaire et la formation des jeunes
- L'égalité homme femme

Les thématiques de la plateforme dédiée aux aînés SMART GOOD ALLIANCE sont :

- Renforcer le lien social et intergénérationnel
- Résoudre les tracas du quotidien
- Programme de bien-être pour garder les aînés en bonne santé

La Société a ainsi signé plusieurs clubs sportifs depuis 2021 : AS Saint-Etienne, RC Lens, Top 14 etc., et dernièrement LDLC Asvel et LDLC Asvel Féminin ainsi que The Voice.



- LDLC Asvel et LDLC Asvel féminin : Partenaires majeurs
- ASSE : Partenaire majeur
- RC Lens : Partenaire officiel
- Top 14 : Fournisseur officiel
- Bastia : Partenaire officiel
- MHSC : Partenaire officiel
- GF38 : Partenaire officiel

Smart Good Things a de nombreuses activations marketing à travers ses partenaires :

- Logos sur maillots : ASVEL, ASSE, RC Lens, MHSC, GF38, Bastia...
- Accès aux BDD partenaires (newsletter)
- Post sur réseaux sociaux partenaires, bannières sur sites internet
- Visibilité stade : écrans géants, leds, panneaux, murs d'interview...
- Produits SGT sur table de conférence, logo sur rond central à l'ASSE
- Logos en tête de raquette sur le terrain de l'Asvel
- Événements, opérations joueurs...

5.4.7. Tendances du marché de la boisson

Le marché des boissons : 4 tendances en pleine ébullition⁷

Le marché des boissons non alcoolisées est l'un des marchés alimentaires les plus innovants, tiré par de nouvelles demandes des consommateurs et l'intégration de nouvelles matières premières.

La naturalité et la fonctionnalité : des tendances persistantes chez les consommateurs qui s'entrecroisent et se réinventent.

En 2020 les consommateurs restent autant, voire plus, attentifs à la qualité et au profil nutritionnel de leurs boissons non alcoolisées préférées. Avec la pression supplémentaire de la taxe sucre imposée désormais par de nombreux pays, les produits se déclinent : light, sans aspartame, enrichis en fruits...

Danone, qui avait annoncé en 2018 un plan massif sur le bio dans sa catégorie eaux, dénombre aujourd'hui plusieurs gammes de produits bio, notamment sur ses marques emblématiques Volvic et Evian. Pour répondre aux demandes des consommateurs toujours plus exigeants, les nouvelles recettes promettent zéro additif, zéro conservateur et zéro sucre.

⁷ <https://www.alcimed.com/fr/les-articles-d-alcim/le-marche-des-boissons-4-tendances-en-pleine-ebullition/>

Une nouvelle génération d'energy drinks.

Les boissons énergisantes ne sont pas en reste dans le segment des boissons fonctionnelles et cherchent, elles aussi à faire peau neuve. Tout comme les compléments alimentaires qui exploitent de larges gammes de plantes, les boissons énergisantes font appel à des substituts naturels tels que le guarana et le ginseng pour remplacer la taurine et séduire les clients en recherche d'options plus saines.

De nombreuses start-ups surfent sur cette vague pour sortir de nouveaux produits innovants et biologiques. La start-up française Nossa! exploite les vertus de la baie d'açaï pour proposer des boissons bios. Matahi Juice produit des jus de fruits bio et naturels énergisants à base de baobab. La start-up Runa élabore des recettes à base de feuilles de Guayusa riches en caféine. Les boissons énergisantes Club Maté quant à elles sont des stars à Berlin depuis déjà de nombreuses années. A base de Yerba Maté, naturellement riche en caféine mais pauvre en sucre, la boisson est surnommée par les adeptes le « RedBull bio ».

Les boissons fermentées : la nouvelle potion magique des foodistas ⁸.

Kombucha, Kéfir, Kvas... Ces boissons santé, dignes descendantes de l'hydromel (« le nectar des dieux » à base d'eau et de miel fermenté), ont déjà remplacé la tasse de café fumante des Californiens. Et si les recettes maison et les kits pour réaliser soi-même ces boissons fermentées se développent, les variétés dans les rayons aussi !

La boisson Namaste water kefir a d'ailleurs été désignée grand vainqueur lors de la dernière édition du SIAL innovation à Paris. La Corée, experte en fermentation, s'est également présentée avec une boisson pétillante à base de vinaigre de fruits, le Fermented Vinegar Water de l'entreprise For Mind Body Spirit Choice.

Un marché alléchant sur lequel l'ex-start-up GT's Living Food, aujourd'hui devenue un « petit » fabricant de Kombucha, est valorisé à plus de 900 millions de dollars. Une tendance qui n'est pas passée inaperçue pour les deux géants que sont Coca Cola et PepsiCo.

Tandis que PepsiCo a mis la main sur Kevita, une marque de boissons aux probiotiques, Coca Cola a acquis Organic & Raw Trading Co, le fabricant australien d'une marque bio de Kombucha.

La catégorie des eaux devient végétale et aromatisée

L'eau en bouteille occupe plus d'un quart du marché mondial des boissons sans alcool et représente l'un des marchés les plus dynamiques du secteur en termes de ventes.

Eaux végétales ou eaux aromatisées, les industriels continuent d'innover.

⁸ Par analogie à fashionista, la foodista est une jeune femme qui voue un véritable culte à la cuisine, mais aussi à tout ce qui est en périphérie de cet univers (Electroménagère)

Parmi les eaux végétales, les eaux de coco ont envahi les rayons. Elles s'aromatisent, à l'instar de la marque Coco Libre et ses versions pamplemousse et concombre, ou encore Vita Coco et sa version citron/gingembre.

D'autres eaux végétales tentent leur chance à l'image de l'eau de cactus ou encore l'eau de bouleau. Par exemple, la marque Absolutely Wild, également remarquée lors du SIAL innovation, propose une eau de bouleau riche en antioxydants, en minéraux et oligo-éléments.

D'autres entreprises préfèrent jouer sur l'aromatisation de l'eau, comme Waterdrop qui propose des petits cubes compressés de fruits et de plantes qui se dissolvent dans l'eau afin de lui donner du goût.

Pour finir, les grandes marques tablent également sur l'aromatisation avec des gammes comme Oasis O'venger, la nouvelle eau fruitée réduite en sucre d'Orangina Suntory, ou encore Contrex Green, une eau bio qui joue la carte de l'originalité avec sa version infusée aux herbes Maté.

Pour conclure, le développement des boissons alternatives repose sur des fondamentaux solides, en réponse aux exigences de consommateurs toujours plus en demande de produits considérés bénéfiques pour leur santé et naturels (par exemple comprenant le moins de sucres ou de conservateurs).

5.5. Smart Good Alliance : la plateforme de solidarité

Smart Good Alliance, une société dédiée à l'accompagnement et au bien-être de nos aînés, financée par la consommation courante.

Smart Good Alliance a pour ambition d'accompagner nos aînés à vieillir en bonne santé et dans de meilleures conditions, sans changer leurs habitudes de consommation, sans surcoût pour eux et sans surcoût pour la collectivité.

Nos aînés constituent une part de plus en plus importante de la population globale. Il est crucial de leur permettre de vieillir dans de bonnes conditions, en accord avec leurs choix de vie : plus de 85 % d'entre eux souhaitent par exemple vieillir à leur domicile (source IFOP).

L'accompagnement de nos aînés est un enjeu de société majeur. Cet enjeu est pluriel : social, économique, éthique. Il concerne la qualité de vie des aînés, mais également de leurs proches. Il est un vecteur de création d'emplois non délocalisables et d'insertion professionnelle avec des métiers accessibles à des populations faiblement qualifiées. À ce titre, il a également un impact sur le développement de la formation professionnelle. Enfin, il représente potentiellement un coût extrêmement important pour la collectivité.

Aujourd'hui, notre modèle de solidarité nationale permet d'accompagner efficacement les personnes âgées qui perdent leur autonomie. Néanmoins, pour limiter ces dépenses liées à la perte d'autonomie et permettre aux aînés de vieillir chez eux, mais également d'y vieillir en bonne santé, il est essentiel d'intervenir en amont de cette perte d'autonomie, au niveau du

lien social et des activités du quotidien qui ne sont pas liées à l'état de santé. Or, il est impossible de faire supporter ce coût supplémentaire à la collectivité.

C'est pourquoi Smart Good Alliance propose un modèle de financement fondé sur la consommation courante, qui permet d'intervenir en amont de la perte d'autonomie pour permettre à nos aînés de demeurer en meilleure forme plus longtemps, pour soulager leurs proches encore actifs, sans alourdir les dépenses publiques.

La plateforme BtoB et BtoBtoC de maintien à domicile veut améliorer l'autonomie et préserver le bien-être et le lien social / intergénérationnel des seniors en les accompagnant dans leurs tâches quotidiennes : préparation de repas, transport, visite, aide numérique, compagnie et soutien, petits travaux du quotidien, prise de rendez-vous médecin, courses, coiffeur... à travers un financement inédit par le biais de consommation courante.

Des signaux forts et des facteurs démographiques importants incitent le Groupe à déployer cette plateforme de soutien aux aînés, de part :

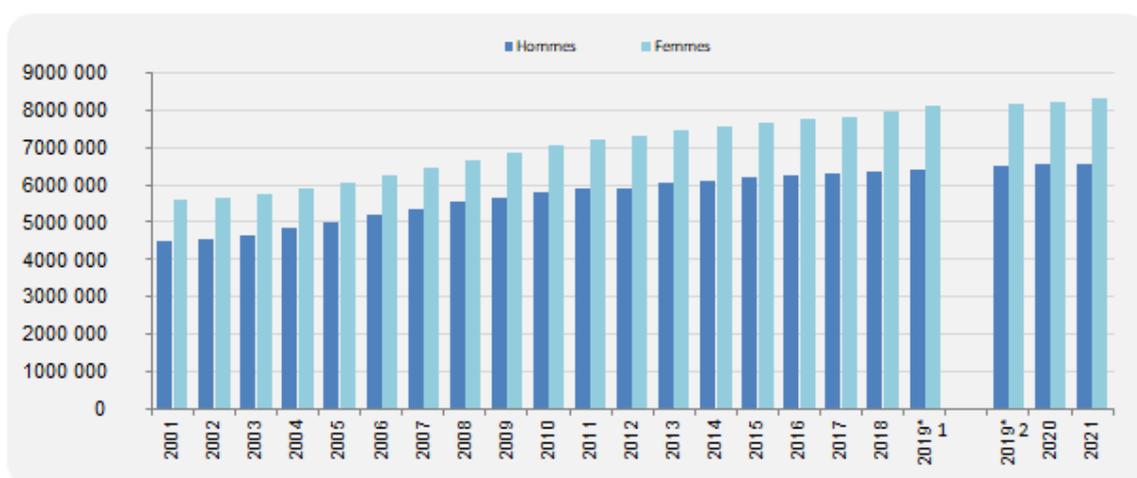
- L'augmentation du nombre de retraités⁹
 - 14 884 558 retraites sont en paiement au 31 décembre 2021.¹⁰

Le nombre de retraités a augmenté de 0,9 % par rapport à la situation du 31 décembre 2020.

Les femmes représentent 55,8 % des effectifs.

Ces effectifs concernent les retraites liées à une carrière salariée et / ou une carrière indépendante.

Les droits directs représentent 95 % de l'ensemble : 81 % sont servis seuls et 14 % sont servis avec un droit dérivé (retraites de réversion).



⁹ Conseil d'orientation des retraites – Rapport juin 2019 et

<https://drees.solidarites.sante.gouv.fr/sites/default/files/202105/Fiche%20001%20%20Les%20effectifs%20de%20retrait%C3%A9s%20de%20droit%20direct.pdf>

¹⁰ <https://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/retraites-en-paiement-au-31-decembre.html>

Champ : Retraités du régime général

<https://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/retraites-en-paiement-au-31-decembre.html>

Source : SNSP TSTI (Système National Statistiques Prestataires Travailleurs Salariés et Travailleurs Indépendants)

1 : retraités du régime général – champ : salariés

2 : rupture de série suite à l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général

- L'espérance de vie à 60 ans en augmentation régulière¹¹¹²
 - En France, en 2019, l'espérance de vie à la naissance est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. Ces cinq dernières années, ils ont gagné 0,5 an d'espérance de vie et les femmes 0,2 an. L'espérance de vie continue de progresser mais les gains ralentissent. La progression est plus rapide pour les hommes que pour les femmes. En 2017, en moyenne dans l'Union européenne (UE), l'espérance de vie des femmes est de 83,5 ans et celle des hommes de 78,3 ans. L'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE : seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France (85,3 ans). Pour les hommes, la France (79,4 ans) se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE ; neuf pays, en particulier l'Italie et la Suède (80,8 ans), ont une espérance de vie supérieure à la France pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est de 5,9 ans en 2019 en France. Il était plus élevé en 2009 à 6,7 ans, et est stable autour de 6 ans depuis 2015. En 2017, cet écart est plus élevé en France (5,9 ans) que dans tous les pays de l'ouest de l'Europe, à l'exception du Portugal (6,2 ans). L'écart moyen dans les pays de l'UE est de 5,2 ans. Il varie de 3,2 ans aux Pays-Bas à 9,9 ans en Lettonie.
En France, en 2019, l'espérance de vie à 60 ans augmente de 0,1 an par rapport à celle de 2018 aussi bien pour les femmes que pour les hommes : dans les conditions de mortalité de 2019, une femme de 60 ans vivrait encore 27,8 ans en moyenne et un homme 23,4 ans. En cinq ans, l'espérance de vie à 60 ans a progressé de 0,1 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes.

- Un ratio de 1,7 cotisant pour 1 retraité¹³
 - 1,7 : nombre d'actif cotisant par retraité. Le ratio cotisants-retraités, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'actifs qui financent les retraites et le nombre de retraités, est un indicateur important pour apprécier l'équilibre financier d'un régime de retraite. En effet, dans notre système de retraite par répartition, les pensions des retraités sont financées par les cotisations des actifs : plus le ratio est faible, plus l'effort de financement du régime pèse sur les actifs.

Entre 2004 et 2019, ce ratio a diminué de 2,02 à 1,7. En effet, le nombre de personnes en emploi a augmenté de façon moins dynamique au cours de la période, voire a diminué en 2008 et 2009 en raison de la crise économique, tandis que le nombre de retraités progresse continûment.

¹¹https://www.corretraites.fr/sites/default/files/202111/Rapport_complet_30_11_modif_productivite%20C3%A9.pdf

¹² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277640?sommaire=4318291>

¹³ DREES – Projection Livia

La bienveillance c'est aussi le bien-être au service des aînés avec Smart Good Alliance « Facilitateur de bien-être pour nos aînés ».

Il existe une multitude de systèmes de conciergeries dans les hôpitaux ou dans les EPAHD ainsi qu'une myriade de prestataires de services à domicile (près de 50 000 pour 1,2 million de professionnels¹⁴), pour la plupart à un niveau local.

Tous ces systèmes ont un point commun : ils sont très coûteux et reposent essentiellement sur un financement public, qui petit à petit ne peut plus faire face au vieillissement des populations. En résumé, nous assistons à la mort du système social à la française.

Aujourd'hui, le personnel d'aide et de soin à domicile est pris en charge par des aides publiques.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est l'allocation qui permet aux personnes âgées d'au moins 60 ans de bénéficier d'une prise en charge financière sous condition de niveau de dépendance et de ressources pour faire appel à des services d'aide à domicile.¹⁵

En ce qui concerne les soins à domicile, ceux-ci sont pris en charge par l'assurance maladie.¹⁶

Selon une étude de la DRESS, *“fin 2018, 1,3 million de personnes de 60 ans ou plus perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont 59 % à domicile. Les dépenses associées pour l'année 2018 s'élèvent à 6 milliards d'euros. En décembre 2018, plus d'un tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus bénéficient de l'APA.”* :¹⁷

Or, le nombre de personnes âgées est en forte augmentation¹⁸

« La quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus, avec une augmentation particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus. Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, plus d'un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. »

Les dépenses relevant de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées pèsent donc de plus en plus lourdement sur les finances publiques : loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.¹⁹

¹⁴ <https://www.servicessalapersonne.gouv.fr/donnees-et-etudes/chiffres-cles>

¹⁵ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/lallocation-personnalisee-dautonomie-apa>

¹⁶ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-de-soins-a-domicile/les-ssiad-services-de-soins-infirmiers-domicile>

¹⁷ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2015%20-%20L%E2%80%99allocation%20personnalis%C3%A9e%20d%E2%80%99autonomie%20%28APA%29.pdf>

¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277619?sommaire=4318291>

¹⁹ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/la-loi-relative-a-ladaptation-de-la-societe-au-vieillessement>.

Malgré la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale couvrant le risque autonomie, les gouvernements successifs peinent à proposer des solutions durables permettant de supporter la hausse de ces dépenses.²⁰

Le secteur de l'aide à domicile se déclare actuellement en grande difficulté et peine à recruter.²¹

Dans ce contexte, il est essentiel de proposer des modèles de financement alternatifs qui ne pèsent ni sur les bénéficiaires des services, ni sur leurs proches, ni sur les finances publiques.

C'est ce que propose Smart Good Alliance en finançant les prestations de sa plateforme grâce à la consommation courante. En outre, le fait de proposer des services portant sur des besoins non pris en charge par l'Etat permet d'agir en amont de la perte d'autonomie, favorisant ainsi une logique préventive de nature à retarder cette perte d'autonomie, donc à limiter l'augmentation des dépenses publiques liées à la dépendance des personnes âgées.

Deux autres facteurs clefs permettent aux aînés de rester à domicile afin de :

- les décharger des petits tracas du quotidien ;
- leur apporter du lien social.

Sans ces deux autres facteurs, ce rêve de pouvoir rester chez soi n'est qu'un vœu pieux.

Comment faire en sorte que ce rêve devienne une réalité ?

Aujourd'hui ce sont les proches qui assurent tant bien que mal ce soutien nécessaire non pris en charge par l'Etat.

Ces proches doivent être soutenus si nous voulons maintenir les aînés à domicile, mais le coût est énorme.

En 2030, la France comptera plus de 20 millions de personnes de plus de 60 ans, un actif sur quatre sera alors aussi un aidant et le coût d'un salarié aidant représente environ 9 000 € par an et par salarié.²²

Pour 29 millions d'actifs en France, cela représente un coût total de près de 65 milliards d'euros par an.²³

²⁰ <https://www.ash.tm.fr/dependance-handicap/le-gouvernement-enterre-definitivement-la-loi-grand-age-et-autonomie-676088.php>

²¹ <https://www.ille-et-vilaine.fr/actualite/aide-a-domicile-protocole-pour-soutenir-recrutement>, <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/cote-d-or-les-services-d-aide-a-domicile-vivent-un-ete-difficile-1659615382>, <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/charente-maritime-crise-du-recrutement-et-vague-de-demission-chez-les-auxiliaires-de-vie-1656361714>

²² Insee

²³ Insee

Ce problème est international et il concerne aussi l'Europe, le Royaume-Uni, l'Amérique du Nord, l'Asie...

Tous les pays industrialisés vivent actuellement ce virage démographique et doivent opérer un virage domiciliaire.

Pour cela, il faut proposer une solution qui ne soit pas financée par les impôts ou par les capitaux privés.

Et si nous avons cette solution ?

➤ **Inventer l'économie bienveillante grâce au financement par la consommation courante**

Tous les jours, tout le monde a besoin de manger, boire, se vêtir, etc...

En prélevant une partie de ces dépenses sans que cela coûte plus cher au consommateur, on propose un système de financement solidaire.

Smart Good Things apporte ainsi une aide à nos aînés simplement en achetant les biens de consommation courante que tout le monde achète chaque jour.

Grâce au Groupe Casino, les Français financent le maintien à domicile de leurs parents en faisant leurs courses !

Pour l'illustrer, 1 € dépensé sur casino.fr = 0,12 € pour le maintien à domicile de mes parents.

- 1 € = 0,12 €
- 10 € = 1,2 €
- 100 € = 12 €
- 300 € = 36€

Le montant de 36 € correspond à un 1 mois d'abonnement à la plateforme Smart Good Alliance, soit deux interventions par semaine gratuites.

Donc : pour 300 € ²⁴ de courses (3 foyers de proches pour 1 foyer d'aînés soit seulement 75 € par foyer pour 4 foyers participants), on finance le maintien à domicile de ses parents.

La bienveillance en action, comment ça marche ?

- J'ai besoin d'aller chez le coiffeur
- Je ne veux pas déranger mes enfants pour si peu. Et je n'y arriverai pas seul.e
- J'appelle ma conciergerie et j'explique mon problème

²⁴ La dépense moyenne mensuelle d'un couple avec enfant s'élève à 473 € (Insee)

- La plateforme Smart Good Alliance m'envoie un concierge qui m'aide à résoudre mon problème
- Mon problème est résolu, je vais passer une bonne journée

Un modèle qui s'adresse :

- Aux particuliers âgés et/ou aidants par le biais d'un abonnement qui peut être totalement financé par la consommation courante via smartalliance.fr / casino.fr.
- Aux entreprises par le biais d'un abonnement qui peut être pris en charge par l'entreprise pour ses salariés afin de les accompagner.

Des impacts sociaux et économiques fondamentaux.

- Permettre aux âgés de rester à domicile dans de bonnes conditions
- Diminuer la charge mentale de leurs proches
- Réduire le coût des salariés aidants pour les entreprises
- Créer des emplois non délocalisables
- Favoriser le tissu économique des territoires d'implantation

Le tout sans faire dépenser plus aux âgés, à leurs proches, ni à l'Etat.

5.5.1. Le principe de fonctionnement de la plateforme de solidarité

La société vise la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois de concierges de proximité, en créant un diplôme d'empathie et de bienveillance, d'ici 5 ans pour s'occuper de plus d'1,4 million d'âgés en leur fournissant tous les services du quotidien (courses, compagnie, transport, tâches ménagères, accès à internet...).

Dans un second temps, Smart Good Alliance compte mettre en place les produits bien-être et micronutrition pour garder les âgés en bonne santé à domicile.

Smart Good Things, Holding à travers sa plateforme et son modèle économique inédit, veut mettre en avant la pertinence du système préventif et faire économiser des millions d'euros à l'Etat.

C'est un modèle vertueux aux bénéfices multiples :

- Pour les âgés : un service de maintien à domicile accessible
- Pour l'emploi : de nouvelles opportunités à créer à l'échelle nationale

- Pour l'État et les collectivités : un allégement des dépenses dédiées à la dépendance

Pour y parvenir, Smart Good Alliance relie des acteurs publics et privés pour mettre en œuvre sa plateforme de services.

5.5.2. Les partenaires

Département de la Loire (42)

Au mois de septembre 2021, Serge Bueno rencontrait Georges Ziegler, Président du Département de la Loire.

Après de nombreux échanges, ils décident de lancer la première plateforme de conciergerie au service des aînés à partir du département de La Loire, territoire pilote pour un projet ambitieux de dimension nationale.

Un nouveau modèle d'économie solidaire et bienveillante est né. L'ambition du dirigeant est de faire de Smart Good Things Holding le numéro un mondial des nouvelles solidarités en réinventant le modèle social français en l'adaptant aux nouveaux enjeux actuels.

Groupe Casino

- 1^{ère} entreprise partenaire de la plateforme :
 - Partenaire exclusif du service des courses du quotidien
 - Accès à partir du site www.smartalliance.fr vers le site de courses en ligne www.casino.fr
- mais aussi 1^{ère} entreprise adhérente au programme Smart Good Alliance.

Focus sur le Groupe Casino :

Acteur historique de la distribution en France depuis 1898, le Groupe Casino est aussi l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. Partout où il est implanté, il décline son modèle multi-formats et multi-enseignes.

Premier groupe de proximité et deuxième acteur de e-commerce en France, le Groupe Casino compte 10 800 magasins dans le monde.

Le Groupe Casino est présent sur différents formats du commerce alimentaire et non-alimentaire : les hypermarchés, les supermarchés, les magasins de proximité et le discount.

Hormis les différentes enseignes du même nom (comme Géant Casino ou Casino Supermarchés), le groupe Casino exploite d'autres marques comme Monoprix, Franprix,

Vival, Spar, Sherpa, Naturalia, Leader price ou encore la plate-forme de vente en ligne Cdiscount.

Le Groupe Casino a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 30,5 milliards d'euros.

Le Groupe Casino reverse à Smart Good Things 12 % du montant des achats réalisés sur casino.fr dont 40 % sont destinés à la création d'emplois de concierges.

Avec ce partenariat, le Groupe Casino renforce son engagement en faveur de l'accompagnement des personnes âgées. Cette démarche participe à sa politique RSE et renforce sa marque employeur. En outre, donner la possibilité à ses clients de participer au financement de la plateforme des aînés en consommant sur Casino.fr peut lui permettre d'acquérir de nouvelles parts de marché et lui confère à ce titre un avantage concurrentiel.

Le partenariat conclu avec le groupe Casino contient une clause d'exclusivité, ainsi aucun autre partenariat de ce type ne pourra être conclu avec d'autres enseignes de la grande distribution.

D'autres partenariats du même type pourront en revanche être mis en place, avec des partenaires n'agissant pas dans le domaine de la grande distribution, conformément au modèle de la Smart Good Alliance qui consiste à permettre aux bénéficiaires de ses services ou à leurs proches de financer l'accès à la plateforme par la consommation courante.

Le lancement de la plateforme a eu lieu le 1^{er} juillet dans le Département de la Loire :

- Promotion de la plateforme par le Département auprès des habitants et de l'ensemble des acteurs publics et privés qui agissent dans le domaine du bien vieillir ;
- A terme, un déploiement national.

- **SPI Santé**



Entreprise sociale spécialisée dans l'accompagnement de personnes porteuses de handicap et seniors en perte d'autonomie.

- **Sadigh Group**



Entreprise spécialisée dans le développement de solutions numériques dotée d'une forte expertise dans le secteur médico-social et de l'aides de soins à domicile.

SPI Santé et Sadigh Group sont sollicités en tant que sous-traitants pour intervenir sur des aspects opérationnels tels que l'enrôlement, la formation et le management des équipes de terrain de la plateforme des aînés, la gestion des aspects contractuels avec les

bénéficiaires finaux, et d'une manière générale l'organisation de la plateforme et des services qu'elle délivre.

Ces deux sociétés seront à ce titre des sous-traitants de Smart Good Alliance. Elles ont été sollicitées du fait de leur expertise dans le secteur du service aux personnes et de la connaissance par leurs équipes des publics auxquels s'adressent les prestations de la plateforme et du secteur des services à la personne en général.

L'expertise couplée des trois sociétés permet d'assurer la connaissance des métiers, l'identification des besoins terrain, le développement et l'évolution d'une plateforme numérique dédiée et sécurisée et le financement privé d'un modèle social vertueux.

Une landing page smartalliance.fr est d'ores et déjà disponible.

Des discussions sont par ailleurs engagées avec d'autres acteurs pour élargir la couverture géographique du Groupe.

5.5.3. Le marché de la générosité et de la solidarité

Smart Good Things intervient sur un nouveau marché : l'économie bienveillante.

5.5.3.1. La générosité en France ²⁵

Le marché de la générosité en France représente **un marché de 8,5 milliards d'euros, en 2019.**

Les générosités complémentaires des particuliers et des entreprises se répartissent ainsi :

- La générosité des particuliers :

5 milliards d'euros de générosité des particuliers. Les dons des particuliers représentent donc 59 % de la générosité en France. Chiffre en baisse de 2 points face à la dernière édition de l'étude (61 % lors du Panorama 2018 sur les chiffres 2015).

Cette générosité inclut :

- les dons déclarés à hauteur de 2,941 milliards d'euros, réalisés par 4,9 millions de foyers fiscaux donateurs en France,
- les dons non déclarés avec 745 millions d'euros en 2019,
- les legs, donateurs et assurances-vie sont eux à hauteur de 1,353 milliard d'euros de philanthropie.

²⁵ <https://www.francegenerosites.org/chiffres-cles/>

- La générosité des entreprises :

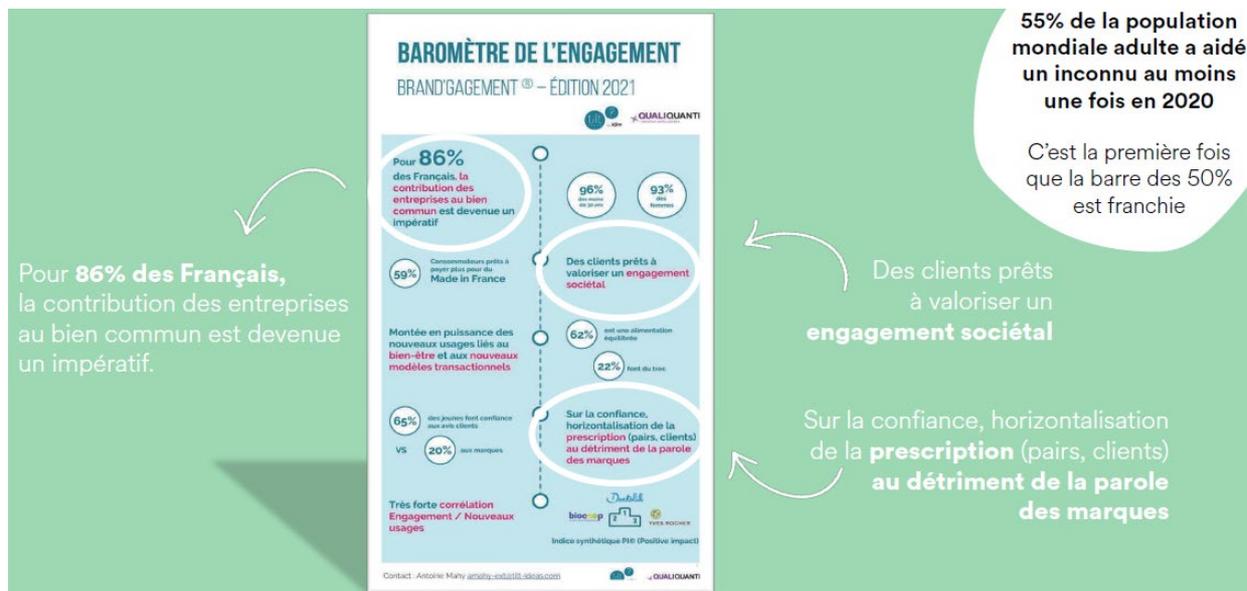
3,5 milliards pour les entreprises. Les dons des entreprises représentent donc 41 % de la générosité en France, soit plus 119 % entre 2010 et 2019 (et en augmentation de deux points vis-à-vis du Panorama 2018 sur les chiffres 2015).

Le Panorama national des générosités montre que la générosité des entreprises est portée par 104 000 entreprises mécènes. Cette générosité inclut 2,153 milliards d’euros de mécénat déclaré et 1,350 milliard d’euros de mécénat non déclaré.

5.5.3.2. Baromètre de l’engagement de Kea & Partners 26

Les enseignements à retenir des chiffres publiés par le Baromètre de l’engagement – Brand’Gagement édition 2021 :

- **55 % de la population mondiale adulte a aidé un inconnu au moins une fois en 2020.** C’est la première fois que la barre des 50 % est franchie.
- Pour **86 % des Français**, la contribution des entreprises au bien commun est devenue un impératif.
- Des clients prêts à valoriser un **engagement sociétal**.
- Sur la confiance, horizontalisation de la **prescription** (pairs, clients) au **détriment de la parole des marques**.



Brand’Gagement est une enquête quantitative nationale.

²⁶ <https://www.kea-partners.com/>

*Elle prend le pouls des attentes des Français vis-à-vis des marques, en termes de sens et d'engagement et offre un regard comparé d'une quarantaine de marques référentes. Avec nouveauté pour la 5ème édition, l'introduction d'un **nouvel indice PI® (Positive/Impact)** qui s'appuie sur l'engagement, la confiance et l'avancée en termes de nouveaux usages pour mieux mettre en perspective les résultats d'un secteur à l'autre.*

Les résultats sont édifiants : une grande partie des consommateurs souhaitent que les marques contribuent positivement à un meilleur projet de société. Et même près de la moitié d'entre eux se disent prêts à payer plus cher le même produit/service si un supplément de sens est ajouté !

Et nous n'avons pas fini d'entendre s'exprimer cette demande car les plus fervents demandeurs sont les jeunes et les early adopters ! Pour autant, il ne s'agit pas de risquer la bascule vers une forme nouvelle de purpose washing, mais plutôt d'incarner un angle de valeur sociale, de construire de nouveaux modèles économiques de manière qu'ils soient aussi générateurs d'externalités positives.

5.5.4. Le marché de la silver économie²⁷

Un marché en pleine croissance

- La silver économie dispose, en France, d'un fort potentiel de croissance.
- Son chiffre d'affaires s'élève à 130 Md€ en 2020 ²⁸.
- La silver économie pourrait induire 300 000 créations d'emplois nettes d'ici 2020.²⁹

Une population qui vit plus longtemps

- En 2019, la France compte 13,1 millions de personnes de 65 ans ou plus, soit un habitant sur cinq.
- En 2020, l'INSEE estime que l'espérance de vie à 65 ans est de 18,9 ans pour les hommes et de 23 ans pour les femmes. Cependant, seulement 10,6 années et 12,1 années respectivement sont considérées en bonne santé.
- En 2030, un Français sur deux aura plus de 50 ans ; 30 % de la population aura plus de 60 ans ³⁰.
- La France est le 6^{ième} pays de l'OCDE avec l'espérance de vie à la naissance la plus élevée (82,8 ans) et le 2^{ième} pays où les femmes vivent le plus longtemps (85,9 ans).³¹

²⁷ Définition : ensemble des produits et services à destination des seniors qui se développent avec le vieillissement de la population

²⁸ Credoc

²⁹ Ministère de l'Économie

³⁰ Insee

³¹ OCDE 2019

Prolonger la vie à domicile

- En 2015, 91,2 % des 75 ans et plus vivaient chez eux ; ce taux est de 79 % parmi les 85 ans ou plus.³²
- Fin 2016, la France disposait de 7 438 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) proposant 605 000 places d'accueil. Par ailleurs, 22 274 places d'accueil de jour permettaient un accompagnement individualisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie.³³
- En 2020, plus de 1 000 résidences services seniors donnent accès à de nombreux services, comme par exemple, une cantine collective.

Les Français et la dépendance³⁴

- 55 % des Français déclarent avoir dans leur entourage une personne en situation de dépendance
- 83 % des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile lorsqu'elles sont ou seront devenues dépendantes
- 77 % des Français expriment une inquiétude à l'égard de la dépendance
- 81 % des Français font confiance aux entreprises spécialisées dans le maintien à domicile

Une étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) met en évidence le besoin de changement de politiques publiques sur l'entrée en institution pour les personnes dépendantes, si la France veut pouvoir accueillir tous les seniors dans le besoin d'ici 2050.³⁵

En 2030, la France comptera 21 millions de personnes de 60 ans et plus, dont 3 millions en perte d'autonomie.

En 2050, le pays comptera 25 millions de plus de 60 ans, dont 4 millions en perte d'autonomie.

Si les politiques publiques d'entrée en institution et le nombre de places en EHPAD restent inchangés (scénario 1 intermédiaire de la DREES), il faudra ouvrir de nombreuses places en EHPAD pour accueillir toutes les personnes dépendantes.

³² Silvereco

³³ Insee

³⁴ Sources : sondage IFOP 2017, Institut CSA 2016, Harris Interactive 2018 et Rapport de Bérengère Poletti pour le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale 2011

³⁵ <https://observatoire-des-seniors.com/4-millions-de-seniors-en-perte-dautonomie-en-2050-y-aura-t-il-assez-de-places-en-ehpad/#:~:text=Une%20C3%A9tude%20de%20la%20DREES,le%20besoin%20d'ici%202050.>

Selon l'étude, il faudrait ouvrir 108 000 places en EHPAD d'ici 2030, puis 211 000 d'ici 2050, ce qui revient pratiquement à doubler le rythme d'ouverture de places observé depuis 2011.

Les politiques actuelles veulent favoriser le maintien à domicile (étude DREES)

Favoriser le maintien à domicile et limiter les places en EHPAD, comme le plébiscitent les politiques actuelles, pourrait entraîner le report d'une partie des seniors vers des formes d'habitat intermédiaire entre les logements ordinaires et les EHPAD, comme les résidences autonomie.

Le nombre de personnes en résidence autonomie, qui s'élève actuellement à un peu plus de 100 000, devrait alors être multiplié par 1,5 à 2,5 en 2030 par rapport à aujourd'hui, selon les scénarios d'évolution du nombre de places en EHPAD retenus. Les EHPADs se concentreraient alors sur l'accueil des seniors les plus dépendants.

Le marché des conciergeries³⁶

Une conciergerie est une société d'assistance personnelle proposant à ses clients de faire pour eux différents types de services quotidiens, comme trouver un plombier en urgence, obtenir un visa, attendre une livraison, acheter et emballer des cadeaux, organiser un dîner à domicile, récupérer un papier aux services des impôts...

L'objectif affiché est de simplifier la vie des clients en leur permettant de gagner du temps. Un service similaire se développe aujourd'hui en France, c'est celui d'assistant privé ou secrétaire personnel qui se concentre plus spécifiquement sur le classement des papiers, les démarches administratives et l'aide à la gestion du foyer. Plus récemment, des « e-conciergeries » proposant des services dématérialisés sont apparues. Le concept fait référence aux services comparables à ceux d'un concierge des hôtels de luxe, chargé de trouver une solution à tous les soucis pratiques, plutôt qu'à un concierge d'immeuble qui ne s'occupe traditionnellement que des parties communes et du courrier.

Le marché mondial de la conciergerie est en plein essor avec un TCAC (taux de croissance annuel composé) attendu de 5,3 % par an entre 2018 et 2025. Si l'Amérique du Nord reste le continent dominant sur le marché, le développement devrait être tiré par la croissance rapide du marché asiatico-pacifique grâce, notamment, à une amélioration du niveau de vie moyen sur le continent.

En France, le marché devrait connaître une faible expansion de 0,5 % par an jusqu'en 2022. En effet, après une décennie de forte croissance, le marché entre dans une phase de concentration avec des opérations de fusion-acquisition et la faillite des acteurs ayant échoué à atteindre une taille critique.

Cependant, le marché français offre toujours des perspectives intéressantes avec l'avènement de conciergeries digitales qui parviennent à proposer des solutions bon marché et le développement des conciergeries d'entreprise pour les clients B2B.

³⁶ <https://www.businesscoot.com/fr/etude/le-marche-de-la-conciergerie-france>

Les principaux acteurs du marché de la conciergerie ³⁷

Le marché de la conciergerie se compose de quatre grands profils d'acteurs : les spécialistes de la conciergerie d'entreprises (EasyLife par exemple), les professionnels de la conciergerie privée (Premium Conciergerie), les conciergeries mixtes (BtoB et BtoC comme John Paul) et les conciergeries digitales (BtoB, BtoC ou mixtes).

Aux côtés de ces opérateurs historiques, plusieurs types d'acteurs issus d'univers connexes se sont peu à peu positionnés.

Il s'agit en particulier des leaders du facility management (Armonia, Elior Group...), de groupes d'assurance/assistance (Europ Assistance et Malakoff Médéric) et, plus récemment, des généralistes des services à la personne comme Oui Care (La Conciergerie O2).

L'essor des plateformes de location entre particuliers (type Airbnb) s'est accompagné de l'arrivée d'une kyrielle de start-up de conciergeries positionnées sur ce segment au cours de la période récente (comme Luckey ou Welkeys). Elles ont été rejointes par le gestionnaire d'hébergements touristiques Odalys.

Dans l'ensemble, le marché de la conciergerie rassemble surtout des petites structures indépendantes à rayonnement local. Le métier attire en effet de nombreux entrepreneurs en raison des faibles barrières à l'entrée même si les conditions de marché se sont durcies depuis deux-trois ans. Très nombreuses et peu différenciées, les sociétés de conciergerie sont soumises à une forte concurrence par les prix.

5.6. Réglementation en vigueur

Le Groupe emploie des traitements informatiques comprenant des données à caractère personnel, que ce soit via la plateforme Smart Good Alliance ou son e-shop Smart Good Things. Le Groupe est soumis aux différentes réglementations nationales et européennes sur la protection des données à caractère personnel, notamment au règlement général sur la protection des données (« RGPD »).

La Société est engagée dans une démarche de mise et maintien en conformité avec le RGPD depuis le 28 mars 2022. Ce processus est piloté par les experts (certifiés DPO par des organismes certificateurs agréés par la CNIL) de l'Agence RGPD Poitou-Charentes (www.agencergpd.eu). Dans le cadre de cette mission, l'Agence RGPD Poitou-Charentes adopte et met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles requises par le RGPD afin d'assurer le respect des données à caractère personnel qu'elle traite, et de maintenir l'application de ces mesures dans le temps par la Société.

Le Groupe est par ailleurs soumis à la réglementation relative à la fabrication, la distribution et la commercialisation de produits de consommation dans chaque pays dans lequel il commercialise ses gammes de boissons en poudre.

³⁷ https://www.xerfi.com/blog/Rebond-du-marche-de-la-conciergerie-en-2021_1111

Dans le cadre des allégations santé liées aux aliments et nutraceutiques et le règlement UE N° 432/2012, le Groupe a choisi de se faire accompagner par les experts Pharmanager Développement, une équipe de conseil dotée d'outils avancés et d'une base de données qui liste l'ensemble des allégations, soit plus de 4 000 entrées correspondant à environ 10 000 couples ingrédient/allégation.

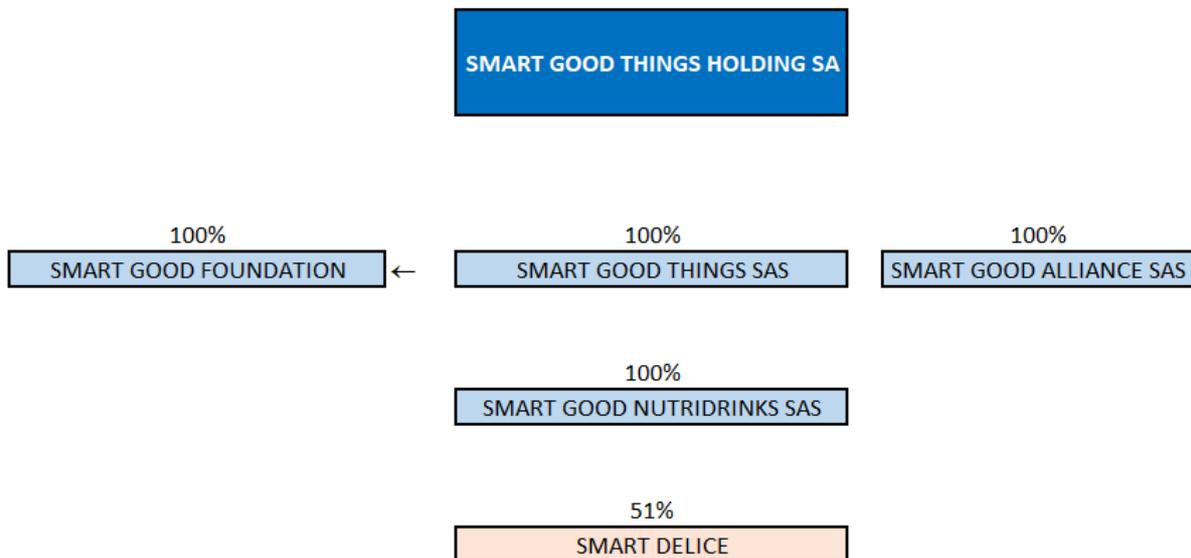
Cet accompagnement permet de mettre en conformité l'ensemble de la communication santé du Groupe, relativement aux produits qu'il commercialise, à travers sa société d'exploitation, sur le marché européen (Packaging, publicité, communication digitale, etc.).

L'expertise Pharmanager Développement assure au Groupe :

- Des allégations génériques autorisées, des audits allégation (évaluation de la conformité réglementaire de la communication, propositions / recommandations)
- La constitution de dossiers de demande d'allégation :
 - Recherche bibliographique exhaustive et analyse de l'état de l'art.
 - Evaluation de la qualité des essais cliniques.
 - Choix du libellé de l'allégation.
- La mise en place d'une étude clinique si nécessaire :
 - Etablissement de prérequis.
 - Accompagnement auprès du CRO (partenariat avec Biofortis).
 - Constitution et suivi du dossier auprès des autorités pendant le processus d'évaluation.

5.7. Organigramme juridique

L'organigramme du groupe Smart Good Things se présente ainsi :



A la date du Document d'information, la Société détient :

- 100% du capital social et des droits de vote de Smart Good Things SAS ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Smart Good Alliance SAS ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Smart Good Things Nutridrinks SAS (anciennement Intense Sport Beverage SLT) ;
- 51% du capital social et des droits de vote de Smart Délice SAS (anciennement Maxidélice).

5.8. Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

A la date du Document d'information, la Société détient :

- 100% du capital social et des droits de vote de Smart Good Things SAS ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Smart Good Alliance SAS ;
- 100% du capital social et des droits de vote de Smart Good Things Nutridrinks SAS (anciennement Intense Sport Beverage SLT) ;
- 51% du capital social et des droits de vote de Smart Délice SAS (anciennement Maxidélice).

5.9. Principaux flux intra-groupe

Les principaux flux intra-groupes du Groupe sont :

- Les flux aux termes d'une convention de trésorerie groupe conclue le 1^{er} août 2021 entre la société The Home Bar Bevtech Ltd., actionnaire majoritaire de la Société, et la

Société et sa filiale Smart Good Things SAS, afin de permettre à l'actionnaire majoritaire de répondre aux besoins de gestion de trésorerie du Groupe ;

- Les flux aux termes d'une convention de trésorerie conclue entre Smart Good Things SAS et Smart Good Nutridrinks (anciennement dénommée Intense Sport Beverage SLT) en date du 1^{er} novembre 2021 aux termes de laquelle les deux sociétés ont mis en commun l'ensemble de leurs ressources dans le but de financer l'ensemble de leurs besoins en trésorerie ;
- Des avances en compte courant réalisées entre la Société et Smart Good Things SAS, d'une part, et la Société et son actionnaire majoritaire, The Home Bar Bevtech Ltd., d'autre part ;
- La refacturation par la Société aux sociétés du Groupe concernées des prestations de services (administratif, RH, marketing, comptables, etc.) réalisées par la Société et ses salariés.

6. INFORMATIONS FINANCIERES

6.1. Présentation générale

L'exercice clos au 31 décembre 2021 constitue le premier exercice de la société Smart Good Things Holding.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 751 219,34 euros.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -166 679,66 euros, présenté sous forme de liste.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été audités par Grant Thornton, commissaire aux comptes.

Les comptes annuels ont été établis conformément :

- au PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 (ANC n°2014-03)
- au règlement de l'ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué le 29 décembre 2020 et modifiant le règlement ANC n°2014-03
- aux articles L123-12 à L123-28 du code de commerce.

Le Rapport d'Audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels figure en annexe.

6.2. Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)			Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			174 259		174 259	N/S
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			174 259		174 259	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			340 939		340 939	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			340 939		340 939	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-166 680		- 166 680	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-166 680		- 166 680	N/S

6.3. Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	68 000		68 000		68 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	68 000		68 000		68 000
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	508 960		508 960		508 960
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	508 960		508 960		508 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	174 259		174 259		174 259
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	751 219		751 219		751 219

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)	Néant	Variation
<i>Capitaux Propres</i>			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000		10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-166 680		- 166 680
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-156 680		- 156 680
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
<i>Emprunts et dettes</i>			
Emprunts obligataires convertibles	500 000		500 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	68 000		68 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 899		339 899
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	907 899		907 899
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	751 219		751 219

7. TRESORERIE ET CAPITAUX

7.1. Sources de financement de la Société depuis sa création

Une Convention de Trésorerie Groupe a été conclue, le 1^{er} août 2021 entre l'actionnaire majoritaire de la Société, à savoir la société The Home Bar Bevtech Ltd., société de droit israélien, domiciliée à Bustenai 21, appt 4, Tel Aviv, Israël, immatriculée 516267655, et la Société, incluant la société d'exploitation, afin de permettre à la Holding Israélienne l'injection des besoins en termes de trésorerie, ce qui a été le cas au cours de plusieurs opérations d'apports Cash, consciente que l'exploitation financière de la société ne pouvait être à tout moment parfaitement équilibrée.

Outre les fonds apportés par les deux actionnaires principaux à la création de la Société, cette dernière a procédé à l'émission, en deux tranches, d'un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant global de 1.300.000 €, dont une première tranche de 500.000 € a été reçue par la Société le 31 décembre 2021 et une deuxième tranche de 800.000 € a été reçue par la Société le 4 janvier 2022, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt obligataire : 1.300.000 €
- Nombre total des obligations : 1.300
- Valeur nominale d'1 obligation : 1.000 €
- Prix d'émission d'1 obligation : 1.000 €
- Intérêts des obligations / an (360 jours) : 12 %
- Durée : 36 mois
- Échéance mensuelle

Fin juin 2022, la Société a procédé à une augmentation de capital par création d'actions nouvelles d'un montant de souscription total de 2 774 167,20 € (prime d'émission incluse) aux fins de renforcer ses fonds propres, à travers un placement privé réalisé auprès de 21 nouveaux actionnaires. Elle a également procédé à l'incorporation dans son capital social de l'ensemble des créances de son actionnaire majoritaire The Home Bar Bevtech Ltd. résultant d'avances en compte courant pour un montant total de 6.195.680 €.

7.2. Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société se réserve la possibilité de faire appel à ses actionnaires ou à de nouveaux actionnaires pour financer la croissance de son activité.

Par ailleurs, la récente augmentation de capital renforce sa capacité d'endettement et la société se réserve également la possibilité d'emprunter auprès de ses banques.

7.3. Déclaration sur le fonds de roulement net

Le Groupe atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois, à compter de la date d'approbation du Document d'Information.

8. BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

Les noms de marques et les visuels ci-dessous ont font l'objet d'un dépôt en France et en Europe.

Marque	Verbale / figurative	Numéro	Date de dépôt	Territoires	Classes
SLT SMART LITTLE THINGS DRINKS & DELICES	Verbale	4730381	8 février 2021	France	12 ; 21 ; 30 ; 32 ; 43
SLT SMART LITTLE THINGS DRINKS & DELICES	Verbale	01839195 4	8 février 2021	Union européenne	12 ; 21 ; 30 ; 32 ; 43
	Figurative	4732752	15 février 2021	France	12 ; 21 ; 30 ; 32 ; 43
	Figurative	01840089 5	17 février 2021	Union européenne	12 ; 21 ; 30 ; 32 ; 43
	Figurative	01848589 2	7 juin 2021	Union européenne	21 ; 30 ; 32 ; 43
	Figurative	01848589 0	7 juin 2021	Union européenne	21 ; 30 ; 32 ; 43
	Figurative	01848588 9	7 juin 2021	Union européenne	21 ; 30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869920 0	06 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869919 4	06 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869919 6	06 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869817 1	05 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869816 9	05 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869816 8	05 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869782 3	05 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869919 2	06 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43
	Figurative	01869782 4	05 Mai 2022	Union européenne	30 ; 32 ; 43

Les noms des domaines suivants sont déposés et sont hébergés chez OVH :

- Smartgoodthings.com
- Smartgoodshop.com
- Smartalliance.fr

L'ensemble des formules et des recettes appartiennent à la société et sont protégées.

Il existe un contrat d'exclusivité de fabrication avec son partenaire Döhler.

9. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

10. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements, les statuts de la Société, ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration sont disponibles sur le site internet de la Société.

10.1. Conseil d'administration

10.1.1. Règles de fonctionnement du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi, notamment en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de quatre ans.

Le mandat des administrateurs prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur concerné. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations, à titre provisoire dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sauf dans le cas où le nombre d'administrateur est devenu inférieur au minimum légal, auquel cas les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale aux fins de compléter l'effectif du conseil. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

La Société peut également comporter un à cinq censeurs, prenant part aux réunions du Conseil d'administration avec une voix consultative et exerçant leur mission conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président-Directeur Général de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées. Si ces demandes sont restées sans suite pendant plus de cinq jours, le Directeur Général (en cas de dissociation des fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration) peut procéder lui-même à cette convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours au moyen de visioconférence ou de télécommunication).

10.1.2. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général au cours de sa réunion en date du 29 juillet 2022.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Serge Bueno, qui assume les fonctions de Président Directeur Général depuis sa nomination par le Conseil d'administration au cours de sa réunion en date du 29 juillet 2022.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration a été mis en place le 29 juillet 2022 suite à la transformation de la Société en société anonyme.

A la date du Document d'Information, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
Serge Bueno Président Directeur Général	29 juillet 2022 (Président de la Société avant sa transformation en société anonyme)	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Président de RBAS – Israël (2004 à aujourd'hui) • Président de SDS-IC Ltd – Royaume-Uni (2009 à aujourd'hui) • Président de The Menane Ltd – Chine (2015 à aujourd'hui) • Président de Equitearly Ltd (2015 à aujourd'hui) • Président de SDS – Etats-Unis (2016 à aujourd'hui) • Président de Viberation International 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de Equiteasy (2006 à 2017)

Prénom, nom et adresse professionnelle	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
			(2016 à aujourd'hui) <ul style="list-style-type: none"> • Président de Smart Good Things (2020 à aujourd'hui) • Président de The Home Bar Bevtch Ltd. (2020 à aujourd'hui) • Président de Vibration Junior (2021 à aujourd'hui) • Président de Smart Good Alliance (2022 à aujourd'hui) • Co-gérant de Maxidélíce (2022 à aujourd'hui) 	
Tony Parker Directeur Général Délégué et Administrateur	29 juillet 2022 (DGD de la Société avant sa transformation en société anonyme)	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Président de INFINITY NINE SPORTS • Président et membre du Comité de surveillance d'ASVEL BASKET • Président et membre du Comité de surveillance de LYON ASVEL FEMININ • Président d'ACA GESTION • Administrateur d'OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE • Administrateur de VOGO • Membre du Comité de surveillance de MOTEL CITY • Président de INFINITY NINE PROMOTION • Gérant de INFINITY IMMOBILIER 	<ul style="list-style-type: none"> • Président de NINE EVENTS • Président de 9 WAP

Prénom, nom et adresse professionnelle	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
			<ul style="list-style-type: none"> • Gérant de INFINITY SAINT GERMAIN • Gérant de PARKER GALA ORGANISATION • Gérant de INFINITY NINE ACADEMY • Gérant de SCEA DOMAINE DE QUETIEVILLE • Gérant de GFA DOMAINE DE QUETIEVILLE • Président de INFINITY BATMAN • Président de INFINITY NINE HORSES 	
Béatrice Tournou Bueno Administratrice et Coordinatrice de la Direction Administrative Financière Juridique & Ressources Humaines	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice Générale de RBAS – Israël (2004 à aujourd'hui) • Directrice Générale de SDS-IC HK LTD - Chine (2013 à aujourd'hui) • Directrice Générale et associée The Menane LTD – Chine (2015 à aujourd'hui) • Coordinatrice de la Direction Administrative Financière Juridique et Ressources Humaines de Smart Good Things (2020 à aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice Générale de la Master Franchise Columbus Café & Co – Israël (2019-2021) • Responsable du Service Financier chez Wassermmaxx GmbH – Allemagne (2006-2009)
Karine Melloul Administratrice	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Business Angel à Rugby Angel (2017-aujourd'hui) • Directrice Générale de Marbella Paris (2017-aujourd'hui) • Administrateur de Homa Capital 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur Développement à Rhodia USA- New Jersey (1997-1998) • Directrice Open Development Europe à L'Oréal (2013-2017)

Prénom, nom et adresse professionnelle	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
			(2021 à aujourd'hui) <ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'International Women's Forum (2018 à aujourd'hui) 	
Hélène Girault Administratrice et Directrice Communication & Marketing	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente de l'Association culturelle et événementielle Playtime Project (2009 à aujourd'hui) • Directrice Communication & Marketing à la Smart Good Things (2021 à aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable Communication, Marketing & Événementiel à l'Ecrin Plage et à la Villa Bleue - Cannes (2007-2020) • Responsable Communication & Marketing au Palm Beach Cannes (2018-2020)
Melek Figuet Représentante permanente de Distribution Casino France	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice RSE Casino France (2020 à aujourd'hui) • Directrice de la Communication des enseignes Casino (2020 à aujourd'hui) • Directrice de la Marque Casino (2021 à aujourd'hui) 	Néant.
Joseph Bohbot Administrateur	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Président de Yoshi global (2014 à aujourd'hui) • Président de Jo Cares (2019 à aujourd'hui) 	Néant.
Daniel Breuil Administrateur indépendant	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant de l'entreprise Breuil Consulting (2016 à aujourd'hui) • Directeur Business Unit (2017-2020) puis Directeur général (2020 à aujourd'hui) à Bien être à la carte 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Départements Service Clients et Logistique et, Directeur Départements Service Clients et Logistique à SFR (1992-1999) • Directeur général – Filiale Easy Repair / Anovo France (1999-2001)

Prénom, nom et adresse professionnelle	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> • Directeur général – Filiale ANOVO SA Suisse (2001-2004) • Directeur des Opérations à Aevum Communication Services (2004-2007) • Directeur Général Groupe Pharm Up Guadeloupe (2008-2009) • Directeur des Opérations (2010-2017) puis Directeur des Partenariats – Achats (2010-2020) à Bien être assistance
<p>Arnaud Bassi Administrateur indépendant</p>	<p>29 juillet 2022</p>	<p>AG statuant sur les comptes 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fondateur – Gérant de AB Advisory SARL (2016 à aujourd'hui) • Gérant de Ker Fano SARL • Administrateur Président de Pignela Capital SA – Suisse • Président de Dreamshake SAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Auditeur Senior chez Deloitte - Constantin Group (2004 - 2007) • Directeur Distribution Afrique & Moyen-Orient à France Médias Monde (2007 – 2013) • Distribution Manager puis Worldwilde Corporate Sales Manager à Bein Media Group (2013-2016) • Partner à Daxium (2017-2018) • Sales Business Développeur à Quintessence – Paris (2016-2020)
<p>Catherine Kerrevel Administratrice indépendante</p>	<p>29 juillet 2022</p>	<p>AG statuant sur les comptes 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice des partenariats de distribution et de gestion du pôle non-vie de la Banque Postale Assurances (2021 à aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée d'études marketing, Responsable produits, Responsable de gamme, Directrice produits de la gamme Pacifica puis Directrice financière de Pacifica, filiale

Prénom, nom et adresse professionnelle	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
				dommages du groupe Crédit Agricole (1990-2005) <ul style="list-style-type: none"> • Directrice des projets transverses et synergie au pôle assurance des Caisses d'Epargne (2005-2007) • Directrice groupe tarification et développement de la Matmut (2007-2009) • Directrice de l'offre IARD au sein de la direction marketing du GIE Axa (2009-2010) • Directrice générale de la Banque postale Assurance Santé (2010-2018) • Directrice générale de la Banque postale Prévoyance (2018-2021)
Sabine Howard Administratrice	29 juillet 2022	AG statuant sur les comptes 2025	Néant.	Néant.

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial, à l'exception de (i) Monsieur Serge Bueno et Madame Béatrice Tournou Bueno qui sont époux et (ii) Monsieur Joseph Bohbot et Madame Sabine Howard qui sont frère et sœur.

A la date du présent Document d'Information, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration et de la direction n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années :

- d'une condamnation pour fraude ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été mis en cause et/ou n'a vu prononcée à son encontre une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de

surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la date du Document d'Information, le Conseil d'administration est composé de onze membres, dont six femmes et cinq hommes.

Au cours de sa réunion en date du 29 juillet 2022, le Conseil d'administration a apprécié la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par le Code Middlenext et a conclu que Monsieur Daniel Breuil, Monsieur Arnaud Bassi et Madame Catherine Kerrevel remplissent lesdits critères d'indépendance (compte tenu de leur détention mineure dans le capital social de la Société et de son actionnaire majoritaire) et sont considérés comme membres indépendants au sens du Code Middlenext.

10.1.3. Biographie des Administrateurs

Président du Conseil d'administration



Serge Bueno

Monsieur Serge Bueno est diplômé en communication. Il a débuté sa carrière chez Young & Rubicam aux Etats-Unis de 1981 à 1984 puis a fondé l'agence Pentagone Sales Promotion qu'il a ensuite cédée en 1989 à S.R. Téléperformance. Il a fondé en 1989 l'agence de communication A.B.C.P. (renommée Tech-Mark) à Milan et à Paris qu'il a cédée en 1999 à N.C.H. Marketing UK. Il a également co-écrit un livre avec Dr. Philip Kotler intitulé « Trade Marketing : Le débat ».

Il est à l'origine de l'engagement de Carrefour dans le Trade Marketing. Cette même année, il devient investisseur et consultant pour le groupe Rallye/Casino. En 2001, il a lancé MC-eTV afin de lever trente-cinq millions d'euros à la Bourse de Paris en faveur de Genesys.

Expert de l'univers des franchises et des plateformes de services, il a fondé Bugbusters, un des leaders français de l'assistance informatique pour les particuliers et les entreprises, qu'il a ensuite cédée à Mcapitalpartners. Expert du secteur des boissons, il a inventé en 2008 la technologie de la carbonatation sans cylindre de CO₂, Nitro Technology, et est à l'origine du lancement de Sodastream en France, leader mondial de la gazéification à domicile.

En 2009, il devient actionnaire de Soda Quick et développe après douze années de R&D, sur le concept de la Nitro Technology, les boissons Smart Good Things avec le groupe Döhler.

Monsieur Serge Bueno est le fondateur de la Société et exerce les fonctions de Président Directeur Général.

Administrateurs



Tony Parker

Monsieur Tony Parker a été formé au Centre fédéral et a commencé sa carrière au Paris Basket Racing en 1999. Il est drafté par l'équipe des Spurs de San Antonio avec laquelle il reste dix-sept saisons, jusqu'en 2018. Il est le premier joueur français à avoir été sacré champion NBA avec quatre titres à son actif avec les Spurs et est également le premier joueur européen récompensé par un titre de MVP des finales.

Après une reconversion dans l'entrepreneuriat après sa retraite, il est sacré meilleur entrepreneur en 2020 par le classement Choiseul Sport & Business.

Il fut Président de NINE EVENTS (Fin 2021) et Président de 9 WAP (Fin 2021) et occupe actuellement les positions de Président de INFINITY NINE SPORTS (2014 à aujourd'hui), Président et membre du Comité de surveillance d'ASVEL BASKET (2020 à aujourd'hui), Président et membre du Comité de surveillance de LYON ASVEL FEMININ (2020 à aujourd'hui), Président d'ACA GESTION (2021 à aujourd'hui), Administrateur d'OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE (2020 à aujourd'hui), Administrateur de VOGO (2019 à aujourd'hui), Membre du Comité de surveillance de MOTEL CITY (2013 à aujourd'hui), Président de INFINITY NINE PROMOTION (2016 à aujourd'hui), Gérant de INFINITY IMMOBILIER (2014 à aujourd'hui), Gérant de INFINITY SAINT GERMAIN (2016 à aujourd'hui), Gérant de PARKER GALA ORGANISATION (2011 à aujourd'hui), Gérant de INFINITY NINE ACADEMY (2016 à aujourd'hui), Gérant de SCEA DOMAINE DE QUETIEVILLE (2021 à aujourd'hui), Gérant de GFA DOMAINE DE QUETIEVILLE (2021 à aujourd'hui), Président de INFINITY BATMAN (2019 à aujourd'hui) et Président de INFINITY NINE HORSES (2021 à aujourd'hui).

Monsieur Tony Parker est également Directeur Général Délégué de la Société.



Béatrice Tournou Bueno

Madame Béatrice Tournou Bueno est diplômée en Tourisme ainsi qu'en Conseil en Gestion du Patrimoine. Elle débute sa carrière chez Allianz (1990-1999), puis au sein du Crédit Industriel et Commercial CIC (2000-2004). Elle devint Contrôleuse de gestion chez Sodaclub / Sodastream - France (2004-2006).

Elle occupa les fonctions de Directrice Générale de RBAS – Israël (2004 à aujourd'hui), Responsable du Service Financier chez Wassermass GmbH – Allemagne (2006-2009), Directrice Générale & Associée à SDS-IC HK LTD - Chine (2013 à aujourd'hui), Directrice Générale et associée The Menane LTD – Chine (2015 à aujourd'hui), Directrice Générale de la Master Franchise Columbus Café & Co – Israël (2019-2021).

Madame Béatrice Tournou Bueno est également Coordinatrice de la Direction Administrative Financière Juridique et Ressources Humaines à Smart Good Things.



Karine Melloul

Madame Karine Melloul est diplômée de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de Paris (1997). Elle a rejoint le Général Management Program à l'INSEAD-CEDEP dans le cadre de la formation de cadres et de dirigeants d'entreprises en 2010.

Elle fut Ingénieur Développement à Rhodia USA- New Jersey (1997-1998), Responsable Développement Procédés à L'Oréal (1998-2003), Plant Manager à Chimex – L'Oréal (2004-2010), Présidente-Directrice Générale de Chimex – L'Oréal (2010-2013), Directrice Open Development Europe à L'Oréal (2013-2017), Business Angel à Rugby Angel (2017-aujourd'hui) et Directrice Générale de Marbella Paris (2017-aujourd'hui).

Elle est Administrateur de Homa Capital depuis 2021 et membre de l'International Women's Forum (2018 à aujourd'hui).



Hélène Girault

Madame Hélène Girault est diplômée d'une Maîtrise Information et Communication, option Art, Communication et Langage de l'Université Côte d'Azur et ancienne élève de l'École Pilote Internationale d'Art et de Recherche, Villa Arson Nice.

Elle fût Responsable Communication, Marketing & Evènementiel à l'Écrin Plage et à la Villa Bleue - Cannes (2007-2020), Responsable Communication & Marketing au Palm Beach Cannes (2018-2020).

Elle est Présidente de l'Association culturelle et évènementielle Playtime Project depuis 2009.

Madame Hélène Girault exerce les fonctions de Directrice Communication & Marketing chez Smart Good Things depuis 2021.



Melek Figuet

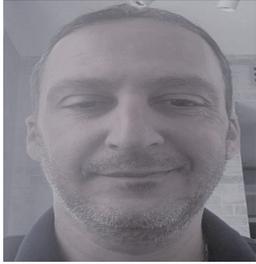
Madame Melek Figuet est Directrice RSE et de la Communication externe des Enseignes Casino France.

Après des études à Sciences Po Toulouse et Paris I La Sorbonne, et une expérience dans le conseil en affaires publiques, elle a intégré les activités immobilières du Groupe de distribution stéphanois où elle a exercé plusieurs missions en lien avec l'environnement et la RSE, avant de rejoindre l'activité alimentaire.

Depuis janvier 2020, elle est Directrice de la RSE au sein de la direction générale des Enseignes Casino, et a mis en place la démarche CAP (« Avec Casino Agissons pour la Planète ») qui se déploie à travers des initiatives très concrètes en magasins.

A l'automne 2020, elle a également pris la responsabilité de la Communication externe et institutionnelle sur le même périmètre.

Elle a publié un guide pratique Urbanisme Commercial et Territoires au sein du Groupe Casino (2018).



Joseph Bohbot

Monsieur Joseph Bohbot est diplômé en Economie et Commerce. Il fût Président de Yoshi global (2014 à aujourd’hui), entreprise d’import -export de vin, Président de Jo Cares (2019 à aujourd’hui), société de transport de voyageurs. Il a également créé et développé des sociétés dans le domaine de la distribution automatique.

Il est investisseur dans diverses sociétés.



Daniel Breuil

Monsieur Daniel Breuil fût Directeur Départements Service Clients et Logistique et, Directeur Départements Service Clients et Logistique à SFR (1992-1999) Directeur général – Filiale Easy Repair / Anovo France (1999-2001), Directeur général – Filiale ANOVO SA Suisse (2001-2004) Directeur des Opérations à Aevum Communication Services (2004-2007) Directeur Général Groupe Pharm Up Guadeloupe (2008-2009) Directeur des Opérations (2010-2017) puis Directeur des Partenariats – Achats (2010-2020) à Bien être assistance. Directeur Business Unit (2017-2020) puis Directeur général (2020 à aujourd’hui) à Bien être à la carte.

Il est Gérant de l'entreprise Breuil Consulting qui a été créée en 2016.



Arnaud Bassi

Monsieur Arnaud BASSI est diplômé en Management International de l’Avans Hogeschool (2003) puis d’un double Bachelor of Business Administration de la Neoma Business School (2004).

Il a exercé les fonctions d’Auditeur Senior à Deloitte - Constantin Group (2004 - 2007). Il fût Directeur Distribution Afrique & Moyen-Orient à France Médias Monde (2007 – 2013), Distribution Manager puis Worldwilde Corporate Sales Manager à Bein Media Group (2013-2016), Partner à Daxium (2017-2018), Sales Business Développeur à Quintessence – Paris (2016-2020), Fondateur – Gérant de AB Advisory SARL (2016 à aujourd’hui), Gérant de Ker Fano SARL, Administrateur Président de Pignela Capital SA – Suisse et Président de Dreamshake SAS.

Il est également investisseur dans plusieurs sociétés.



Catherine Kerrevel

Madame Catherine Kerrevel est diplômée de l'École des hautes études commerciales du nord EDHEC (1986). Elle valide en 1999 une formation au Centre des hautes études en assurances (CHEA).

Elle débute sa carrière aux Mutuelles du Mans IARD (1986), puis étape après étape, elle fût Chargée d'études marketing, Responsable produits, Responsable de gamme, Directrice produits de la gamme Pacifica puis Directrice financière de Pacifica, filiale dommages du groupe Crédit Agricole (1990-2005).

Elle occupa les postes de : Directrice des projets transverses et synergie au pôle assurance des Caisses d'Épargne (2005-2007), Directrice groupe tarification et développement de la Matmut (2007-2009), Directrice de l'offre IARD au sein de la direction marketing du GIE Axa (2009-2010), Directrice générale de la Banque postale Assurance Santé (2010-2018), Directrice générale de la Banque postale Prévoyance (2018-2021), Directrice des partenariats de distribution et de gestion du pôle non-vie de la Banque Postale Assurances (2021 à aujourd'hui).

Elle reçoit le trophée de la femme entrepreneur lors de la remise des Trophées de la Femme dans l'assurance (2014).



Sabine Howard

Diplômée d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais CAPES, elle fût enseignante au sein de l'éducation nationale et Directrice bénévole à JPS London School pendant plusieurs années. Elle fût, pendant plusieurs années, le bras droit de son conjoint, Alan HOWARD, cofondateur du Fonds Brevan Howard Asset Management en Angleterre. Elle est également investisseuse et active dans le monde caritatif au Royaume-Uni.

10.2. Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise dans les mêmes conditions.

Le Directeur Général est désigné par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

A la date du Document d'Information, la Direction Générale de la Société est assurée par :

- Monsieur Serge Bueno, Président Directeur Général ; et
- Monsieur Tony Parker, Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué seront assistés dans la direction du Groupe par un comité exécutif ayant vocation à se réunir mensuellement.

10.3. Conventions de services

A la date du Document d'Information, il n'existe pas de conventions de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou l'une de ses filiales autres que les contrats suivants :

- Des contrats de travail conclus entre la Société et, respectivement, Madame Béatrice Tournou Bueno et Madame Hélène Girault ;
- Un contrat de collaboration et de prestation de services conclu entre la Société et Infinity Nine Promotion, société contrôlée par Monsieur Tony Parker, pour l'exploitation et la gestion des droits commerciaux et des attributs de la personnalité de ce dernier à des fins commerciales par les entités du Groupe ;
- Un contrat de prestation de services de développement commercial conclu entre la Société et SASU Purple Oddity, société contrôlée par Madame Karine Melloul.

10.4. Comités

La Société n'a pas mis en place de comité spécialisé à ce stade. Le Conseil d'administration exercera les fonctions dévolues au comité d'audit dans un premier temps.

10.5. Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de décembre 2009, tel que révisé en septembre 2021 (le « **Code Middlednext** »).

Le texte du Code Middlednext peut être consulté sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

A ce titre, la Société a mis en place les mesures visant à se conformer aux recommandations de gouvernement d'entreprise précitées :

Recommandations du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
I. LE POUVOIR DE SURVEILLANCE		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêt	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des « membres du Conseil »		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place de Comités		X ⁽²⁾
R8 : Mise en place d'un Comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale en environnementale des Entreprises (RSE)		X ⁽²⁾
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽³⁾
R12 : Rémunération de membre du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
II. LE POUVOIR EXECUTIF		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X ⁽⁴⁾	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) Le Conseil d'administration a l'intention de réfléchir au cours de l'exercice 2023 à un plan de formation afin d'appliquer cette recommandation.
- (2) Compte tenu de la taille de la Société, la mise en place de comités n'est pas adaptée pour le moment et serait source d'alourdissement dans son fonctionnement et de coûts additionnels. Le Conseil d'administration réfléchira à la mise en place de comités au cours de l'exercice 2023.
- (3) Compte tenu de sa transformation récente en société anonyme, tous les administrateurs de la Société ont été nommés le même jour par l'Assemblée Générale des actionnaires. La Société veillera

à mettre en place un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'administration avant la date d'échéance des mandats actuels.

- (4) Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué (dirigeants mandataires sociaux) ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social. Toutefois, il est rappelé que plusieurs administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants) sont également salariés de la Société.

10.6. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, l'article 4 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit notamment que :

« Le Conseil d'administration doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Les membres du Conseil d'administration ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la Société.

Tout membre du Conseil d'administration fait part au Président du Conseil d'administration de toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui, directement ou indirectement par l'intermédiaire de toute personne physique ou morale, et la Société ou une société dans laquelle la Société détient ou envisage d'acquérir une participation ou avec laquelle elle a conclu ou envisage de conclure un accord autre qu'une prise de participation. Dans l'hypothèse où le membre du Conseil d'administration concerné par une telle situation est le Président du Conseil d'administration lui-même, il en informe les membres du Conseil d'administration.

Tout membre du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, doit s'abstenir de prendre part aux délibérations et au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait dans une telle situation.

Le Conseil d'administration peut demander à un membre du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de ne pas prendre part aux délibérations du Conseil d'administration pour laquelle il serait dans une telle situation et ne pas lui communiquer d'information à ce sujet. »

Certains administrateurs sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des mandataires sociaux de la Société a été sélectionné en tant que membre du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

10.7. Restrictions à la cession des titres des mandataires sociaux

Il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux qui sont également actionnaires de la Société concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

11. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

11.1. Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux non dirigeants

Au cours des deux exercices précédents, il n'y avait pas de Conseil d'administration ni aucun organe équivalent au sein de la Société.

11.2. Rémunérations et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux

11.2.1. Tableau de synthèse

Au cours des deux exercices précédents, aucune rémunération n'a été versée au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Serge Bueno Président Directeur Général depuis le 1 ^{er} juillet 2022 (Président SAS depuis la constitution)	Exercice 2020 (€)	Exercice 2021 (€)
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
TOTAL	-	-

Tony Parker Directeur Général Délégué depuis le 1 ^{er} juillet 2022	Exercice 2020 (€)	Exercice 2021 (€)
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	N/A	N/A

11.2.2. Rémunération du Président Directeur Général

	Exercice 2020 (€)		Exercice 2021 (€)	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Serge Bueno Président Directeur Général				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule de fonction)	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Monsieur Serge Bueno n'a perçu aucune rémunération au cours des exercices précédents. Il perçoit une rémunération en qualité de Président Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2022, laquelle est mensualisée et proratisée sur la base d'une rémunération annuelle brute de 240.000 euros, soit 120.000 euros au titre de l'exercice 2022.

Monsieur Serge Bueno pourra également percevoir une rémunération variable brute de 120.000 euros au titre de l'exercice 2022, en fonction du niveau de réalisation de critères de performance qui ont été déterminés par le Conseil d'administration.

11.2.3. Rémunération du Directeur Général Délégué

	Exercice 2020 (€)		Exercice 2021 (€)	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Tony Parker Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature (véhicule de fonction)	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	N/A	N/A	N/A	N/A

Monsieur Tony Parker n'a perçu aucune rémunération au cours des exercices précédents. Il perçoit une rémunération en qualité de Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} juillet 2022,

laquelle est mensualisée et proratisée sur la base d'une rémunération annuelle brute de 100.000 euros, soit 50.000 euros au titre de l'exercice 2022.

11.2.4. Contrats de travail et autres avantages

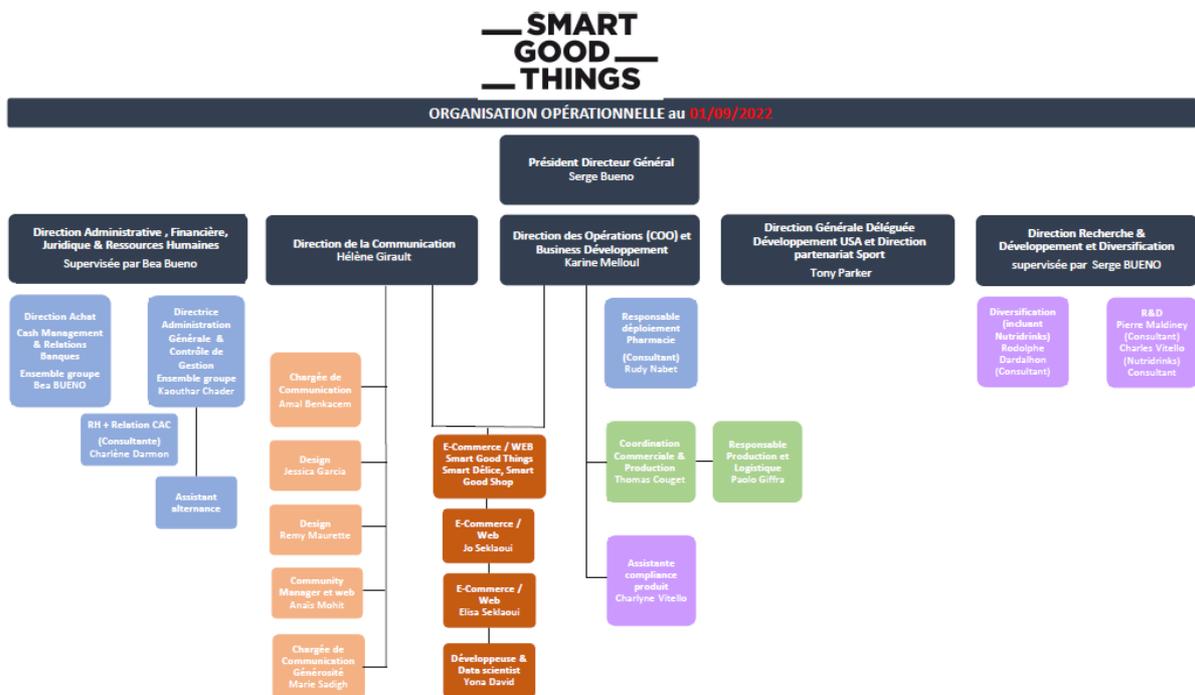
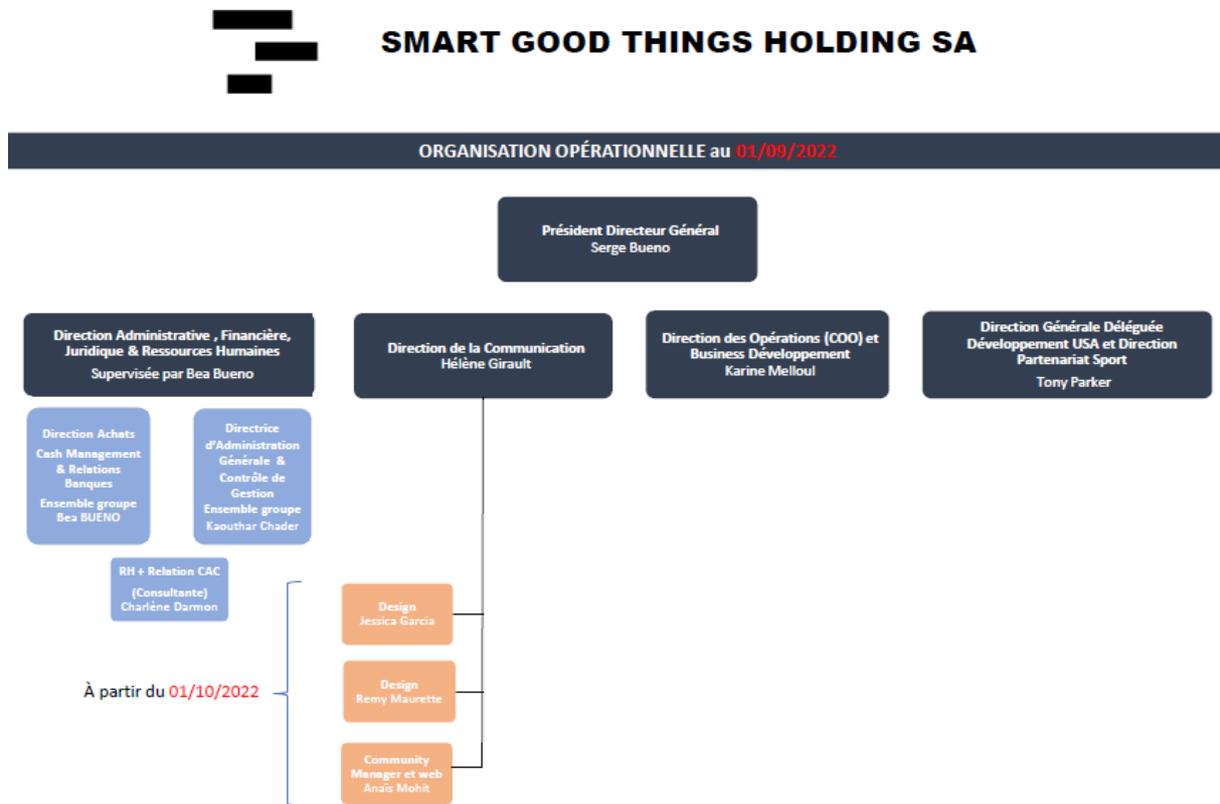
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non- concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge Bueno Président Directeur Général		X		X		X		X
Tony Parker Directeur Général Délégué		X		X		X		X

11.3. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit de ses mandataires sociaux. Elle n'a pas non plus versé de primes d'arrivée ou de départ à ces personnes.

12. SALARIES

12.1. Organigramme opérationnel à la date du présent Document d'Information





12.2. Nombre de salariés et répartition par fonction

A la date du Document d'Information, la Société emploie 3 salariés, qui sont tous des cadres exerçant des fonctions au niveau du Groupe.

12.3. Participations directes et indirectes dans le capital de la Société

12.3.1. Participation directes et indirectes des mandataires sociaux

	Nombre d'actions	Pourcentage du capital social
Serge Bueno Président Directeur Général	606 769 ⁽¹⁾	56,53% ⁽¹⁾
Tony Parker Directeur Général Délégué et Administrateur	10 583 ⁽¹⁾	0,98% ⁽¹⁾
Béatrice Tournou Bueno Administratrice et salariée	73 937 ⁽¹⁾	6,89% ⁽¹⁾
Karine Melloul Administratrice	1 039	0,09%
Hélène Girault Administratrice et salariée	-	-
Distribution Casino France représentée par Melek Figuet	-	-
Melek Figuet Représentante permanente de Distribution Casino France	-	-
Joseph Bohbot Administrateur	103 237 ⁽¹⁾	9,62% ⁽¹⁾
Daniel Breuil Administrateur	2 605 ⁽²⁾	0,24% ⁽²⁾
Arnaud Bassi Administrateur	-	-
Catherine Kerrevel Administratrice	-	-
Sabine Howard Administratrice	42 983	4,00%
TOTAL	841 153	78,35%

(1) Détention indirecte via la société The Home Bar BevTech Ltd., contrôlée par Monsieur Serge Bueno et Madame Béatrice Tournou Bueno.

(2) Détention par l'intermédiaire de Breuil Consulting, directement dans le capital de la Société et indirectement dans le capital de la société The Home Bar BevTech Ltd.

12.3.2. Participation des salariés (hors mandataires sociaux)

Néant.

12.3.3. Options et actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux

Néant.

12.3.4. BSA ou BSPCE ou autres titres donnant accès au capital attribués aux salariés et mandataires sociaux

A la date du Document d'Information, aucun titre de capital ou donnant accès au capital n'a été attribué aux salariés et mandataires sociaux, étant précisé que :

- Infinity Nine Promotion, société contrôlée par Monsieur Tony Parker, Directeur Général Délégué de la Société, a souscrit des bons de souscription d'actions (BSA) de la Société le 29 juillet 2022 (voir section 16.1.3 du Document d'Information) ;
- La Société a l'intention de proposer à certains « partenaires » de la Société, en ce compris ses prestataires, salariés et mandataires sociaux, de souscrire à des BSA afin de les intéresser aux résultats et au développement de la Société et du Groupe.

12.4. Accords de participation et d'intéressement des salariés

Aucun accord de participation ou d'intéressement n'a été mis en place au sein de la Société.

13. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

13.1. Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du Document d'Information, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires de la Société	Base Non Diluée			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
The Home Bar BevTech Ltd. ⁽¹⁾	944.262	87,98%	944.262	87,98%
Initiative & Finance	100.000	9,32%	100.000	9,32%
ACE DV	261	0,02%	261	0,02%
E2C Invest	522	0,05%	522	0,05%
Breuil Consulting ⁽²⁾	1.566	0,15%	1.566	0,15%
SCI Flocla	2.088	0,19%	2.088	0,19%
Méridienne	522	0,05%	522	0,05%
MTL	522	0,05%	522	0,05%
SC Molis	8.876	0,83%	8.876	0,83%
TH Conseil	208	0,02%	208	0,02%
Pignela Capital SA	8.876	0,83%	8.876	0,83%
EPIONE	313	0,03%	313	0,03%
Michaël Sacksick	261	0,02%	261	0,02%
Jonathan Brami	417	0,04%	417	0,04%
Rémi Wallaert	261	0,02%	261	0,02%
Francis Dos Reis	1.044	0,10%	1.044	0,10%
Patrick Dos Reis	1.044	0,10%	1.044	0,10%
Xavier Plat	208	0,02%	208	0,02%
Dorothee Perchey	208	0,02%	208	0,02%
Luc Colombel	208	0,02%	208	0,02%
Jacques Souquières	313	0,03%	313	0,03%
Sylvie Schwartzmann	208	0,02%	208	0,02%
Patrick Astruc	1.044	0,10%	1.044	0,10%
TOTAL	1.073.232	100,00%	1.073.232	100,00%

(1) Société détenue notamment par Monsieur Serge Bueno, Monsieur Tony Parker et Madame Béatrice Tournou Bueno, et contrôlée par Monsieur Serge Bueno et Madame Béatrice Tournou Bueno.

(2) Société contrôlée par Monsieur Arnaud Breuil.

Le tableau suivant présente les conséquences sur le capital social et les droits de vote de la Société en cas d'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société qui ont été émis par cette dernière à la date du Document d'Information (voir section 16.1.3 du Document d'Information).

Le ratio de conversion de tous les BSA émis (BSA Döhler et BSA INP) est d'un (1) BSA pour une (1) action de la Société. Il est précisé que le contrat d'émission des 1.300 obligations convertibles en actions (OCA), émises le 5 janvier 2021, stipule un ratio de conversion des OCA en actions de la Société qui est variable et est calculé par référence au cours de bourse de la Société. Il a ainsi été décidé de prendre une hypothèse de ratio de conversion d'une (1) OCA pour une (1) action de la Société pour donner un exemple chiffré des conséquences dilutives de la conversion des 1.300 OCA.

Ainsi, à la date du Document d'Information, sur une base entièrement diluée, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société serait la suivante :

Actionnaires de la Société	Base Diluée			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
The Home Bar BevTech Ltd. ⁽¹⁾	944.262	78,40%	944.262	78,40%
Initiative & Finance	100.000	8,30%	100.000	8,30%
ACE DV	261	0,02%	261	0,02%
E2C Invest	522	0,04%	522	0,04%
Breuil Consulting ⁽²⁾	1.566	0,13%	1.566	0,13%
SCI Flocia	2.088	0,17%	2.088	0,17%
Méridienne	522	0,04%	522	0,04%
MTL	522	0,04%	522	0,04%
SC Molis	8.876	0,74%	8.876	0,74%
TH Conseil	208	0,02%	208	0,02%
Pignela Capital SA	8.876	0,74%	8.876	0,74%
EPIONE	313	0,03%	313	0,03%
Michaël Sacksick	261	0,02%	261	0,02%
Jonathan Brami	417	0,03%	417	0,03%
Rémi Wallaert	261	0,02%	261	0,02%
Francis Dos Reis	1.044	0,09%	1.044	0,09%
Patrick Dos Reis	1.044	0,09%	1.044	0,09%
Xavier Plat	208	0,02%	208	0,02%
Dorothée Perchey	208	0,02%	208	0,02%
Luc Colombel	208	0,02%	208	0,02%
Jacques Souquières	313	0,03%	313	0,03%
Sylvie Schwartzmann	208	0,02%	208	0,02%
Patrick Astruc	1.044	0,09%	1.044	0,09%
Döhler	40.000	3,32%	40.000	3,32%
Infinity Nine Promotion	78.125	6,49%	78.125	6,49%
Encore Issuance	5.000	0,42%	5.000	0,42%
Asset Segregated SPV #70 IC	8.000	0,66%	8.000	0,66%
TOTAL	1.204.357	100,00%	1.204.357	100,00%

(1) Société détenue notamment par Monsieur Serge Bueno, Monsieur Tony Parker et Madame Béatrice Tournou Bueno, et contrôlée par Monsieur Serge Bueno et Madame Béatrice Tournou Bueno.

(2) Société contrôlée par Monsieur Arnaud Breuil.

En outre, il est précisé qu'à la date du Document d'Information, les principaux actionnaires de la société The Home Bar BevTech Ltd., actionnaire majoritaire de la Société, sont les suivants :

Actionnaires de The Home Bar BevTech Ltd.	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Serge Bueno	7.391	50,82%
Vibration Internationale	3.156	21,70%
- dont Serge Bueno	-	11,82%
- dont Béatrice Tournou Bueno	-	6,88%
- dont Sabine Howard	-	0,38%
Joseph Bohbot	1.590	10,93%
Sabine Howard	662	4,55%
Tony Parker (Infinity Nine Promotion)	163	1,12%

Actionnaires de The Home Bar BevTech Ltd.	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Karine Melloul	16	0,11%
Daniel Breuil (Breuil Consulting)	16	0,11%
Autres	1.549	10,65%
TOTAL	14.543	100,00%

13.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Néant.

13.3. Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par The Home Bar BevTech Ltd., elle-même détenue majoritairement par Monsieur Serge Bueno et Madame Béatrice Tournou Bueno.

13.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

13.5. Pacte d'actionnaires

Néant.

14. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

A la date du Document d'Information, les opérations avec les apparentés sont les suivantes :

- La Société a conclu 1^{er} août 2021 une convention de trésorerie groupe avec The Home Bar BevTech Ltd., actionnaire majoritaire de la Société, et sa filiale Smart Good Things SAS.
- La Société a conclu le 2 juillet 2022 avec la société Infinity Nine Promotion, société contrôlée et dirigée par Monsieur Tony Parker, un contrat de collaboration et de prestation de services aux termes duquel Infinity Nine Promotion concède à la Société le droit d'utiliser les attributs de la personnalité de Monsieur Tony Parker dans le cadre des activités de la Société.
- La Société a conclu le 2 juillet 2022 avec la société Smart Good Things SAS et la société LYON ASVEL FEMININ, dont le président est Monsieur Tony Parker, un contrat de partenariat aux termes duquel la Société est devenue partenaire officiel de LYON ASVEL FEMININ depuis le 1^{er} juillet 2022, dont l'activité principale est la gestion et l'animation d'un club de basketball féminin évoluant au sein du championnat de France et dans des compétitions européennes.
- La Société a conclu le 2 juillet 2022 avec la société Smart Good Things SAS et la société ASVEL BASKET, dont le président est Monsieur Tony Parker, un contrat de partenariat au titre duquel la Société est devenue partenaire officiel d'ASVEL BASKET depuis le 1^{er} juillet 2022, dont l'activité principale est la gestion et l'animation d'un club de basketball masculin évoluant au sein du championnat de France et dans des compétitions européennes.
- La Société a conclu un contrat de prestation de services de développement commercial avec la société SASU Purple Oddity, société contrôlée par Madame Karine Melloul.
- Madame Béatrice Tournou Bueno et Madame Hélène Girault étant salariées de la Société, elles ont également conclu un contrat de travail avec cette dernière.

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES

15.1. Comptes annuels au 31 décembre 2021

Le premier exercice de la société est de 14 mois du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021.

15.2. Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

L'intégralité du rapport d'audit du Commissaire aux Comptes figure en Annexe.

15.3. Date des dernières informations financières

A la date du présent Document d'Information, les dernières informations financières sont les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

15.4. Politique de distribution des dividendes

Depuis sa création la Société n'a pas distribué de dividende.

Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

15.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document d'Information, la Société n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

15.6. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2021.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

16.1. Capital social

16.1.1. Montant du capital émis

Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-treize mille deux cent trente-deux euros (1.073.232 €). Il est divisé en un million soixante-treize mille deux cent trente-deux (1.073.232) actions d'une seule catégorie d'un (de 1) euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

La Société a été constituée avec un capital social de dix mille euros (10.000 €). Depuis la création de la Société, les opérations suivantes d'augmentation du capital social de la Société ont été réalisées :

Date de réalisation de l'augmentation de capital	Montant total souscrit	Montant total de l'augmentation de capital	Prix de souscription par action
21 juin 2022	6.196.796,31 €	442,62 €	139,99 €
6 juillet 2022	2.774.167,20 €	289,70 €	95,76 €
29 juillet 2022	1.062.499,68 €	1.062.499,68 €	Non applicable ⁽¹⁾

(1) Le capital social a été augmenté par incorporation de primes d'émission par majoration du montant nominal des actions existantes d'un centime d'euro (0,01 €) à un euro (1,00 €). Aucune action nouvelle n'a été émise à cette occasion.

16.1.2. Titres non représentatifs du capital

La Société n'a émis aucun titre non représentatif de son capital.

16.1.3. Titres donnant accès au capital

La Société a émis les titres suivants donnant accès à son capital :

- 1.300 obligations convertibles en actions (OCA) d'une valeur nominale de 1.000 € chacune, émises le 5 janvier 2021 pour un montant total de 1.300.000 € et détenues par Encore Issuance et Asset Segregated SPV #70 IC, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal de 1.300.000 € et d'une durée de 36 mois ;
- 40.000 BSA émis le 30 mars 2022 pour un montant total de 400 €, intégralement détenus par Döhler, exerçables à compter de leur date d'émission jusqu'au 31 décembre 2027 au prix d'exercice de 100 € par BSA, chaque BSA donnant droit à une action nouvelle de la Société, représentant une émission potentielle maximale de 40.000 actions nouvelles pour un montant total de 4.000.000 € ;
- 78.125 BSA émis le 29 juillet 2022 pour un montant total de 750.000 €, intégralement détenus par Infinity Nine Promotion, société contrôlée par Monsieur Tony Parker,

exerçables du 29 juillet 2027 jusqu'au 29 juillet 2028 (ou en cas de changement de contrôle de la Société) au prix d'exercice de 160 € par BSA, chaque BSA donnant droit à une action nouvelle de la Société, représentant une émission potentielle maximale de 78.125 actions nouvelles pour un montant total de 12.500.000 €.

16.1.4. Capital autorisé mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juillet 2022 a consenti les délégations de compétence et autorisations suivantes au Conseil d'administration :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafond	Durée
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	10% du capital Prix maximum unitaire : 350 € Montant maximum : 1 million d'euros	18 mois
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues	10% du capital par période de 24 mois	18 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾ Dettes : 30.000.000 € ⁽¹⁾	26 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 CMF	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾ Dettes : 30.000.000 € ⁽¹⁾	26 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 CMF	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾ (dans la limite de 20% du capital par période de 12 mois) Dettes : 30.000.000 €	26 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾ Dettes : 30.000.000 € ⁽¹⁾	26 mois

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafond	Durée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un échange de titres financiers	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾ Dette : 30.000.000 € ⁽¹⁾	18 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾ Dette : 30.000.000 € ⁽¹⁾	18 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾	18 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers	Capital : 400.000 € ⁽¹⁾	26 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Capital : le double du capital ⁽²⁾	26 mois
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société	15% du capital ^{(2) (3)}	38 mois
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société	15% du capital ^{(2) (3)}	38 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles	15% du capital ^{(2) (3)}	18 mois

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafond	Durée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dénommées	11% du capital ⁽²⁾	18 mois
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des BSA INP, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Infinity Nine Promotion	7% du capital ⁽²⁾	6 mois

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 400.000 euros en capital et de 30.000.000 d'euros en dette.

(2) Il s'agit d'un plafond autonome.

(3) Il s'agit d'un sous-plafond commun.

16.1.5. Options sur le capital de la Société

A l'exception des titres donnant accès au capital de la Société décrits ci-avant, il n'existe aucune option sur le capital de la Société.

16.2. Acte constitutif et statuts

16.2.1. Objet social

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières cotées ou non cotées, par voie de création de sociétés ou entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achat de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, de création, de royalties, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; toutes opérations financières quelconques, ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social ou avec tout objet similaire ou connexe,
- La gestion pour son propre compte de portefeuilles de valeurs mobilières,
- L'animation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et notamment la participation à l'élaboration de la politique commerciale et de développement du groupe ainsi que le contrôle des sociétés filiales,
- La réalisation de toutes prestations de services notamment administratifs et de conseil dans les domaines financier, commercial et de marketing au profit de ses filiales ou de tiers,
- L'exploitation d'activités de livraison alimentaire,

- L'exploitation d'activités de livraison de véhicule de distribution,
- L'exploitation de logiciels de vente en ligne et de livraison,
- L'achat, la vente, la location, l'exploitation en succursale ou en franchise de tous concepts de véhicules de distribution,
- La gestion et le développement de réseaux de distribution en franchise,
- La réalisation d'études relatives à l'implantation de franchisés, d'exploitants de marques, d'enseignes,
- Les prestations de conseil et d'assistance aux entreprises sous toutes ses formes et par tous moyens,
- La conception et la réalisation de prestations de formation,
- L'exploitation d'activités publicitaires et événementielles,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets, marques, dessins et modèles concernant ces activités, et de licences de fabrication ou d'exploitation,
- L'exploitation de toutes activités de restauration rapide, sur place ou à emporter, livrée ou traiteur, petite restauration, sandwicherie, boulangerie, ventes à emporter, ventes et dégustations de produits alimentaires et généralement toute opération pouvant s'apparenter à la restauration,
- L'acquisition de produits, denrées et marchandises alimentaires en vue de leur distribution et commercialisation et plus généralement la production, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente par tous moyens, la distribution, de tous biens et services notamment de produits alimentaires, de boissons et de sodas,
- La conception, l'édition, la réalisation, la commercialisation et la gestion d'opérations de communication et de marketing, la fourniture de conseils relatifs à ces prestations,
- Et plus généralement toute activité accessoire permettant la réalisation de cet objet,
- Ainsi que la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou associations et participations, la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce et par la participation directe ou indirecte à toutes opérations financières, immobilières, mobilières, commerciales ou industrielles.

16.2.2. Conseil d'administration et Direction Générale

ARTICLE 14 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi, notamment en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Les administrateurs peuvent être actionnaires ou non de la Société.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil d'administration le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat du représentant permanent lui est conféré pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations, à titre provisoire dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sauf dans le cas où le nombre d'administrateur est devenu inférieur au minimum légal, auquel cas les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale aux fins de compléter l'effectif du Conseil. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent percevoir une rémunération qui est fixée par l'assemblée générale. Le Conseil d'administration répartit entre ses membres l'enveloppe globale arrêtée par l'assemblée générale, de la façon qu'il juge convenable.

ARTICLE 15 – PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Président prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle le Président aura atteint l'âge de soixante-dix (70) ans.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence du Président, le Conseil d'administration désigne, parmi ses membres, le président de séance.

ARTICLE 16 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre (4) fois par an, sur la convocation de son Président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents. Si ces demandes sont restées sans suite pendant plus de cinq (5) jours, le Directeur Général peut procéder lui-même à cette convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, au moins trois (3) jours avant la date de réunion ou, sans délai, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours au moyen de visioconférence ou de télécommunication).

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents (ou réputés tels en cas de recours au moyen de visioconférence ou de télécommunication) ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions portant sur des opérations prévues aux articles L. 232 1 et L. 233 16 du Code de commerce.

En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration auxquelles il est fait référence à l'article L. 225-37 du Code de commerce peuvent être prises par voie de consultation écrite.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration, tant en leur nom personnel que comme mandataire et qui mentionne le nom des administrateurs réputés présents.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au

moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux (2) administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

ARTICLE 17 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il arrête la stratégie générale de la Société et le budget annuel. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par des délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts de la Société suffise à constituer cette preuve.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 18 – CENSEURS

Le conseil d'administration peut nommer, sur proposition de son Président, un (1) à cinq (5) censeurs, personnes physiques ou morales choisies parmi ou en dehors des actionnaires. Nul ne peut être nommé censeur s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans.

Les censeurs sont nommés pour une durée de quatre (4) ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment sur décision du conseil d'administration.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du conseil d'administration. Ils sont convoqués aux réunions du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative uniquement, sans que leur absence ne puisse nuire à la validité des délibérations du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs. Ils peuvent faire partie des comités créés par le conseil d'administration.

Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations, notamment de discrétion, que les administrateurs.

Les modalités de rémunération des censeurs sont arrêtées par le conseil d'administration, qui peut leur allouer une partie de l'enveloppe globale arrêtée par l'assemblée générale pour les membres du conseil d'administration.

ARTICLE 19 – DIRECTION GENERALE

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées à l'alinéa précédent est effectué par le Conseil d'administration à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise dans les mêmes conditions. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions réglementaires.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable jusqu'à l'expiration du premier des mandats des dirigeants. A l'expiration de ce délai, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les stipulations du présent article relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Directeur Général est désigné par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions du Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts de la Société suffise à constituer cette preuve.

Les stipulations des statuts de la Société ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions des Directeurs Généraux Délégués prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle chaque Directeur Général Délégué atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, chaque Directeur Général Délégué est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq (5).

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

16.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

ARTICLE 8 – LIBERATION DES ACTIONS

Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement de la quotité minimale prévue par la loi et les règlements et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du conseil d'administration, dans le délai de cinq (5) ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

ARTICLE 9 – FORME DES ACTIONS – IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge et dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenues par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 10 – TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement cessibles à compter de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés. La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements de titres ». La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.

ARTICLE 11 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou à l'occasion d'une opération telle la réduction ou augmentation de capital, fusion ou autre, les titres isolés en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la Société, les propriétaires devant à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

Chaque action donne droit à une voix.

ARTICLE 12 – INDIVISIBILITE DES ACTIONS - NUE PROPRIETE – USUFRUIT

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, l'inscription sur les registres de la société mentionne le nom de l'usufruitier et du ou des nu-proprétaire(s).

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi de cette lettre.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

Les droits non pécuniaires attachés aux valeurs mobilières inscrites en compte joint sont exercés par l'un ou l'autre des co-titulaires dans les conditions déterminées par la convention d'ouverture de compte.

16.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

Néant.

16.2.5. Assemblées Générales d'actionnaires

ARTICLE 21 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

ARTICLE 22 – CONVOCATION, ACCES ET REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sous réserve de l'enregistrement comptable ou de l'inscription en compte de ses actions dans les conditions et délais fixés par la loi et la réglementation.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

ARTICLE 23 – BUREAU, FEUILLE DE PRESENCE ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES

L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. A défaut, l'assemblée générale désigne elle-même son président.

En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée générale est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux (2) membres de l'assemblée générale présents et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée générale.

Une feuille de présence, tenue dans les conditions réglementaires, est émarginée par les actionnaires présents ou leurs représentants et certifiée exacte par les membres du bureau.

Les procès-verbaux des délibérations des assemblées générales sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

16.2.6. Franchissement de seuils

ARTICLE 13 – FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure à l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par la loi et les règlements dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

17. CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe estime qu'il n'existe pas conclu de contrats significatifs autres que ceux qui ont été conclus dans le cours normal de ses affaires (contrats de partenariat, contrat de fournisseur, convention de gestion de trésorerie, etc.).

18. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document d'Information sont disponibles sans frais au siège social de la Société (4, rue Bernard Palissy – 92800 Puteaux), ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (<https://smartgoodthings.com/fr//>) et sur le site Internet d'Euronext (www.euronext.com).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Access+, l'information périodique et permanente au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera disponible sur le site internet de la société (<https://smartgoodthings.com/fr//>).

19. INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

19.1. Modalités de l'opération

Procédure d'inscription :	Première admission aux négociations par voie de Placement privé
Nombre de titres composant le capital :	1.073.232
Nombre de titres cédés à l'inscription :	Non applicable
Valeur nominale des actions :	1,00 €
Prix d'admission des actions :	95,76 €
Valorisation retenue à l'inscription :	102 774 167,20 €
Date de première admission des actions :	2 septembre 2022
Code ISIN :	FR001400CDB7
Code FISN :	SMILE FMR/Sh Vtg FPd
Code CFI :	ESVUFR
Code LEI :	894500UI40090CBXJH46
Code Mnémonique :	MLSGT
Service Financier :	Financière d'Uzès
Listing Sponsor :	Sponsor Finance

L'opération est réalisée dans le cadre d'une première admission aux négociations par voie de Placement privé (cf.§ 7.1. Sources de financement de la Société depuis sa création, page 63) des actions de la société Smart Good Things Holding.

Elle ne nécessite pas d'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions de la Note d'Organisation du marché Euronext Access+ publiée le 21 mars 2022.

19.2. Objectif de l'opération

L'opération a pour objectif de permettre à la société Smart Good Things Holding de gagner en notoriété et d'asseoir sa présence sur le marché français.

Smart Good Things Holding pourra faire appel aux investisseurs et au marché dans le cadre de l'exécution de sa stratégie, en étant ainsi susceptible de lever des fonds en fonction de ses besoins.

19.3. Engagements de conservation

Tous les actionnaires existants de la Société à la date du Document d'Information, dont les dirigeants et administrateurs qui sont actionnaires, se sont engagés à conserver une quotité d'actions de la Société représentant 90 % de leurs participations respectives pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de première admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Access+ à Paris.

19.4. Justification de la valorisation

19.4.1. Méthodes d'évaluation

Méthodes de valorisation écartées

Smart Good Things Holding a été créée au mois de novembre 2020 et a clôturé un premier exercice au 31 décembre 2021 de 14 mois.

La Société ne dispose que d'une seule année d'historique comptable, non significatif en raison de son profil de start-up à très forte croissance.

Méthode de l'actif net réévalué

La méthode de l'actif net réévalué correspond à l'actif net «réel» de l'entreprise après déduction de tout passif exigible et tient compte de la valeur d'usage des éléments d'actifs utilisés comme moyen permanent d'exploitation, et de la valeur vénale des biens détachables de l'entreprise.

Cette méthode applicable pour les sociétés détenant des actifs tangibles n'est pas adaptée pour valoriser des sociétés où les actifs sont essentiellement constitués d'actifs immatériels, de formulations et de recettes comme Smart Good Things Holdings.

Méthode des Discounted Cash-Flow (DCF)

La méthode consiste en l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui permet d'apprécier la valeur de la société en tenant compte de ses perspectives attendues à moyen et long terme et reflétées par son business plan.

Smart Good Things Holding n'a pas établi de business-plan pluriannuel officiel et pilote son activité avec un budget prévisionnel annuel et réactualisé en raison de sa très forte croissance.

Méthode de l'actualisation des dividendes futurs

Cette méthode repose sur le même principe que la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Elle n'est pas retenue pour des raisons identiques.

Méthode de valorisation retenue

Pour mémoire, la valorisation à l'issue de la dernière augmentation de capital de la société Smart Good Things Holdings était de 100 000 k€.

Cette valorisation convenue par les investisseurs lors de la précédente opération d'augmentation de capital du mois de juin 2022 représente la valeur la plus proche de la date de rédaction du présent Document d'Information. Celle-ci a, notamment, été souscrite à titre personnel par deux acteurs du Private Equity.

De plus, ce niveau de valorisation est identique aux trois principales augmentations de capital précédentes, à savoir, l'entrée au capital de Dölher en 2014, la prise de participation de la société de capital investissement Initiative et Finance en 2014, et plusieurs prises de participations d'individus du secteur de la distribution ou de la santé en 2022 au niveau de la holding de tête, The Homebar Bevtch Company.

La valorisation retenue des titres composant le capital de la société Smart Good Things Holdings ressort à 102 774 k€ post-money.

Méthode des comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers consiste à appliquer à certains agrégats de la société des multiples de valorisation observés sur des sociétés cotées jugées comparables.

Il n'existe pas de sociétés cotées dédiés à la générosité ni à la bienveillance. Cependant, une estimation sur la base de comparables boursiers afin de valoriser l'activité boissons (Primo Water, Monster Beverage...) serait une bonne approche. La moyenne des multiples de valorisation du secteur est de 4,5x les ventes sur 12 mois glissants à la date du présent document.

Sur la base de la valorisation négociée avec les derniers entrants au 30 juin 2022, les investisseurs anticiperaient à 12 mois des ventes d'environ 22 M€, un niveau réaliste compte tenu des premiers retours observés lors du déploiement en pharmacie.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

20.1. Conseillers ayant un lien avec l'opération

Non applicable.

20.2. Autres informations vérifiées par le commissaire aux comptes

Non applicable.

20.3. Rapport d'expert

Non applicable.

20.4. Informations contenues dans le Document d'Information provenant d'une tierce partie

Non applicable.

ANNEXE :
Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 14 mois allant du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021

Smart Good Things Holding

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10 000 €

4 rue Bernard Palissy

92800 Puteaux

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et

de commissariat aux comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile-de-France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre

632 013 843 RCS Nanterre

29 rue du Pont

92200 Neuilly-Sur-Seine

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Smart Good Things Holding

Exercice de 14 mois allant du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société **Smart Good Things Holding** et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes relatifs à l'exercice d'une durée de 14 mois clos le 31 décembre 2021 (période du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)		Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	68 000		68 000	68 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	68 000		68 000	68 000
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	508 960		508 960	508 960
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	508 960		508 960	508 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	174 259		174 259	174 259
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	751 219		751 219	751 219

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000		10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-166 680		- 166 680
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-156 680		- 156 680
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	500 000		500 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	68 000		68 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 899		339 899
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	907 899		907 899
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	751 219		751 219

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)			Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			174 259		174 259	N/S
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			174 259		174 259	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			340 939		340 939	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			340 939		340 939	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-166 680		- 166 680	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-166 680		- 166 680	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/11/2020 au 31/12/2021 (14 mois)	Néant	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	174 259		174 259	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	340 939		340 939	N/S
RESULTAT NET	-166 680		- 166 680	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 751 219,34 E
Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -166 679,66 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément :

- au PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 (ANC n°2014-03)
- au règlement de l'ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué le 29 décembre 2020 et modifiant le règlement ANC n°2014-03
- aux articles L123-12 à L123-28 du code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société bénéficie du soutien financier de son actionnaire de référence pour les 12 prochains mois.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Prise de participation

Le 29 juillet 2021, la société a acquis 1.000 actions de la société Intense Sport Beverage SLT pour une valeur de 1.000 euros.

La société détient au 31 décembre 2021, 100% du capital de la société Intense Sport Beverage SLT

Le 29 juillet 2021, la société a acquis 67.000 actions de la société Smart Good Things pour une valeur de 67.000 euros. La société détient au 31 décembre 2021, 100% du capital de la société Smart Good Things.

Compte tenu de la date d'acquisition récente des titres de participation SMART GOOD THINGS SAS et INTENSE SPORT BEVERAGE SLT, aucune dépréciation n'a été constatée malgré la situation nette négative de ces entités au 31 décembre 2021 (respectivement -3 848 K€ et -6 K€).

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Emprunt obligataire convertible en action

La société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en action d'un montant de 500.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt obligataire : 500.000 €
- ✓ Nombre total des obligations : 500
- ✓ Valeur nominale d'1 obligation : 1.000 €
- ✓ Prix d'émission d'1 obligation : 1.000 €
- ✓ Intérêts des obligations / an (360 jours) : 12%
- ✓ Durée : 36 mois
- ✓ Échéance mensuelle

Frais d'émission d'emprunt

Des frais d'émission d'emprunt ont été constatés dans les comptes pour la somme de 174 259 €

Ces frais sont amortis sur la durée de l'emprunt par le biais du compte de charges à répartir sur plusieurs exercices. La règle d'amortissement est la suivante :

- Amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt
- Déduction fiscale annuelle de la dotation aux amortissements

Autres informations

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5 novembre 2021 et du 24 décembre 2021, les associés ont décidé d'émettre 40 000 bons de souscription dont chacun donnera le droit à souscrire à une action de la société d'une valeur nominale de 0,01 €, assortie d'une prime d'émission de 99,99 €. Ces bons pourront être exercés à compter de leur souscription et au plus tard au 31 décembre 2027.

Les évènements post clôture

Emprunt obligataire convertible en action

La société a procédé le 4 janvier 2022 à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en action d'un montant de 800.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant de l'emprunt obligataire : 800.000 €
- ✓ Nombre total des obligations : 800
- ✓ Valeur nominale d'1 obligation : 1.000 €
- ✓ Prix d'émission d'1 obligation : 1.000 €
- ✓ Intérêts des obligations / an (360 jours) : 12%
- ✓ Durée : 36 mois
- ✓ Échéance mensuelle

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			68 000
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			68 000
TOTAL GENERAL			68 000

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence			68 000	
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			68 000	
TOTAL GENERAL			68 000	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices		174 259		174 259
Primes de remboursement obligations				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		68.000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		41 020	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 620
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	139 620

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice		
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	1.000.000	0.01
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1.000.000	0.01

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 600
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	3 600

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Intense Sport Beverage SLT	1 000		100	1 000	1 000			-	-7 458	
Smart Good Things	67 000	-24 186	100	67 000	67 000			65 924	-3 890 739	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										